

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F  
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone ..... { Renseignements : 579-01-95  
Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 5<sup>e</sup> Législature.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

COMPTE RENDU INTEGRAL — 58<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Lundi 18 Novembre 1974.

### SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1975 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6612).

#### Coopération.

MM. Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération ; Betten-court, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération ; Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la coopération culturelle.

M. Abella, ministre de la coopération.

MM. Montdargent, Fornl, Pierre Weber, Voisin, rapporteur spécial ; Hamel, le ministre, le président

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption.

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption.

Transports.

I. — Section commune.

II. — Transports terrestres.

M. Cornet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les transports terrestres.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire.

2. — Ordre du jour (p. 6624).

## PRESIDENCE DE M. EDGAR FAURE

La séance est ouverte à dix heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1975  
(Deuxième partie.)

## Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 (n<sup>os</sup> 1180, 1230).

## COOPERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la coopération.

La parole est à M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la coopération.

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le rétablissement du ministère de la coopération a une double valeur symbolique. D'une part, les services de la rue Monsieur disposeront de moyens d'action aussi fournis et aussi denses que possible, compte tenu de la tâche à accomplir. D'autre part, la place faite à la coopération par le nouveau gouvernement montre l'importance que lui attache le Président de la République; le rapporteur ne peut que se féliciter de cette décision.

Dès votre entrée en fonctions, monsieur le ministre, vous avez voulu établir un bilan de ce qui avait été fait en matière de coopération, afin de susciter une réflexion permettant d'aboutir à une doctrine de la coopération qui puisse s'adapter à chaque instant à des circonstances mouvantes.

Notre pays s'est toujours efforcé d'adapter la coopération suivant les pays et les circonstances; mais la démarche est, cette fois, plus systématique et plus globale. Vous avez créé un groupe de réflexion dont vous avez confié la direction à l'un de vos éminents collaborateurs. Ainsi, grâce au groupe Hessel, qui est composé d'experts, de spécialistes et de parlementaires, et qui doit effectuer des missions de dialogue, on connaîtra mieux les besoins et les souhaits de nos différents partenaires.

Cette action de réflexion permettra de dégager les lignes directrices à suivre pour l'avenir. Elle fait suite à une adaptation des accords de coopération conclus par la France avec les pays membres de la Communauté, il y a maintenant plus de douze ans.

En effet, les modifications récentes du contexte international — hausse des prix du pétrole et des matières premières, inflation — ont perturbé l'économie des pays africains et malgache. Toutes ces évolutions imposent donc des études et des orientations nouvelles.

A ce jour, six accords ont été renouvelés et deux sont en cours de négociation dans des conditions satisfaisantes. D'une façon générale, notre action est bien appréciée et elle s'adapte sans trop de difficultés aux situations nouvelles.

Dans la perspective d'un redéploiement de l'aide française, la commission des finances a été intéressée par les projets de restructuration du ministère de la coopération où doit être créée une direction des programmes qui coordonnera les actions des directions techniques et s'efforcera de les intégrer dans une programmation qui tiendra mieux compte des possibilités de développement des Etats concernés et des projets d'aide multilatérale. Nous souhaitons avoir, au cours de ce débat, des indications plus précises sur cette opération.

Il n'y a pas de querelle à propos de l'aide bilatérale et de l'aide multilatérale. Elles ont chacune leur place et se complètent dans certains cas. L'aide bilatérale est plus rapide et plus efficace, tandis que l'aide multilatérale permet de réaliser de grands projets tels ceux qui sont destinés à relever l'économie des pays du Sahel touchés par la sécheresse. Il est certain que, dans ce contexte, la France a un rôle d'entraînement à jouer, ne serait-ce que par la qualité de ses organismes de recherche outre-mer et par la bonne connaissance du milieu qu'ont ses experts.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. En ce qui concerne le volume de l'aide prévue pour 1975, le rapporteur regrette que la progression des crédits par rapport à 1974 ne soit que de 9,6 p. 100. Le budget de la coopération se ressent lui aussi de l'austérité et son taux de croissance sera inférieur de moitié à celui du budget de l'Etat.

La poursuite des actions entreprises exigera un meilleur emploi des moyens existants et la recherche de l'efficacité maximale des aides consenties, notamment par leur meilleure adaptation aux besoins des bénéficiaires et par une plus grande coordination avec l'action internationale, surtout européenne.

Le Fonds d'aide et de coopération recevra 585 millions de francs au titre des autorisations de programme, sur un total de 614,5 millions et 535 millions en crédits de paiement sur 564,5 millions de francs. On doit noter que 180 emplois précédemment rémunérés par le F. A. C. sont intégrés dans les effectifs budgétaires.

D'autre part, le ministère applique les moyens de l'informatique à sa gestion. Je me permets de signaler le développement récent de la politique de coopération avec Haïti, ce qui entraîne la création d'une mission à Port-au-Prince. La participation financière habituelle aux actions de recherche scientifique et technique outre-mer bénéficie principalement à deux organismes : l'O. R. S. T. O. M., l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, et le G.E.R.D.A.T., le Groupement d'études et de recherches pour le développement de l'agronomie tropicale.

En ce qui concerne l'assistance technique, une diminution des effectifs a porté sur les coopérants civils. D'une année sur l'autre, le nombre des coopérants a diminué de 488.

Au 1<sup>er</sup> juin 1974, on comptait 7 036 enseignants et 3 226 non-enseignants, soit un total de 10 262 contre 10 750 en 1973.

M. Jacques Sourdille. C'est dommage !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. En ce qui concerne l'aide au Sahel, il m'est agréable de souligner que la France a fait un très gros effort en faveur de la zone sinistrée, c'est-à-dire la Haute-Volta, le Mali, la Mauritanie, le Tchad, le Niger et le Sénégal.

L'aide publique française s'est élevée à 114 millions de francs. J'ai tenu à souligner l'ampleur de cette action dans mon rapport écrit et à donner, dans l'annexe V, des détails sur le vaste mouvement de solidarité internationale auquel la France apporte une très importante contribution, par la voie bilatérale ou conjointement avec ses partenaires de la C.E.E. et du programme des Nations unies pour le développement.

Ainsi, un an après la conférence de Ouagadougou, l'aide française a été la plus rapide à intervenir. Nous avons l'habitude d'entendre les reproches et les conseils des maîtres à penser. Or il faut savoir qu'en ce qui concerne l'aide publique au développement, exprimée en pourcentage du produit national brut et comprenant l'aide multilatérale et l'aide bilatérale, la France se situe au deuxième rang dans le monde. C'est le Portugal qui consent le plus gros effort.

A cela, il faut ajouter les crédits et investissements privés, les dons des organismes privés et les autres apports publics.

Ainsi l'aide totale de la France aux pays en voie de développement représente 1,10 p. 100 de son produit national brut, ce qui correspond à ce que la conférence de Rome a souhaité pour tous les pays.

D'une manière plus générale, au moment où la conférence mondiale sur l'alimentation se termine à Rome, j'appelle l'attention de l'Assemblée sur l'effort que tous les pays industrialisés, ceux qu'on appelle les pays riches, ont encore à faire.

Un rapporteur soulignait à Rome qu'à la fin du siècle l'humanité compterait près de cinq milliards d'êtres plus ou moins dans la misère, plus ou moins faméliques, contre deux milliards convenablement nourris, 500 millions de personnes vivant sous la menace permanente de la famine.

Ces chiffres doivent nous inquiéter, nous faire réfléchir. Il reste au monde à prendre conscience de ce problème. L'effort à consentir est énorme mais indispensable. De tous les grands problèmes de l'heure, c'est le plus urgent; c'est celui à propos duquel la solidarité internationale doit se manifester le plus rapidement.

On est loin du rapport Mansholt, puisqu'on nous dit aujourd'hui : « Produisez autant que vous le pouvez, nous n'aurons jamais assez pour nourrir le monde ».

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial. Mais quand on sait qu'à Rome la résolution demandant que soit connu le volume des récoltes dans chaque pays a été repoussée par

certaines délégations qui considèrent que la communication de tels renseignements porterait atteinte à la souveraineté des Etats, on peut penser que ceux qui ont faim devront malheureusement attendre.

Je reviens à l'examen des crédits du ministère de la coopération.

Toujours en ce qui concerne les interventions publiques, la coopération technique militaire voit ses dotations stabilisées à 73 millions de francs.

Comme le souhaite depuis longtemps la commission des finances, les concours financiers verront leur montant enregistrer une nette diminution, le principe de la subvention d'équilibre budgétaire ayant souvent été critiqué.

Si moins de subventions sur fonds publics peuvent être accordées, encore faut-il que le niveau d'endettement des pays concernés ne rende pas illusoire le développement du crédit et que les investissements privés y atteignent une ampleur significative.

La commission des finances souhaiterait également, monsieur le ministre, avoir des éclaircissements sur le montant et les modalités des garanties qui sont apportées, en France et dans les principaux pays industrialisés, aux investissements privés réalisés dans les pays en voie de développement.

Au total, la commission des finances a estimé que le projet de budget pour 1975 constituait un budget d'attente et de transition.

Si une solidarité existe, ainsi qu'une certaine identité des problèmes posés, entre pays industrialisés et pays en voie de développement, il est souhaitable que vous nous fournissiez des éléments de réflexion, notamment sur l'action menée au niveau européen, sur le renouvellement et l'élargissement des accords de Yaoundé puisque, d'un commun accord, le volet final de la future convention, celui qui concerne les institutions, doit se négocier dans le second semestre de 1974 conformément aux décisions de la conférence de Kingston.

Avant de conclure, monsieur le ministre, je voudrais évoquer — M. Pierre Bas l'a déjà fait, mais je voudrais le faire à mon tour au moment où le chef de l'Etat tchadien arrive en France — le sort des Français prisonniers au Tchad et demander que tout soit mis en œuvre pour qu'ils recouvrent la liberté. Il est très grave pour notre pays que plusieurs de ses ressortissants soient prisonniers des rebelles tchadiens. Tout doit être entrepris pour mettre fin à cette situation.

Sous le bénéfice de ces observations, mesdames, messieurs, la commission des finances, de l'économie générale et du Plan vous propose l'adoption, sans modification, des crédits du ministère de la coopération. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. Bettencourt, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la coopération.

**M. André Bettencourt, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'an dernier, M. Jean-François Deniau, alors secrétaire d'Etat auprès du ministre des affaires étrangères, chargé de la coopération, déclarait à cette tribune que son budget connaissait une « croissance sélective ».

Je crains qu'on ne puisse, cette année, parler de croissance pour le budget de la coopération. Par conséquent, son caractère sélectif devra être accru d'autant afin que l'effort, poursuivi mais non amplifié, soit encore plus efficace et mieux adapté.

Des quelques données chiffrées qui peuvent être rappelées : 2 163 millions de francs pour le budget de la coopération, soit 0,83 p. 100 du budget de l'Etat, et une progression de 9,6 p. 100 par rapport au budget de 1974, c'est évidemment cette dernière qui paraît préoccupante.

Les budgets précédents, ceux de 1973 et de 1974, avec un taux d'accroissement de 14,8 p. 100, taux supérieur au pourcentage moyen d'augmentation du budget général de l'Etat, tendaient à assurer le redressement d'une situation qui avait paru compromise par les budgets de la période 1967-1970.

Le projet de budget de la coopération qui est soumis à notre examen, avec un taux d'accroissement notablement inférieur à celui du budget de l'Etat et à l'augmentation des charges telle qu'elle résulte de la hausse des salaires et des prix, se ressent durement des contraintes « d'équilibre, de rigueur et de sélectivité » qui sont, ainsi que le rappelait le ministre de l'économie et des finances au cours de la discussion générale du 22 octobre dernier, les trois fondements du projet de budget pour 1975.

Seules des circonstances économiques difficiles peuvent faire accepter un sacrifice qui, s'il n'était pas essentiellement passager, compromettrait le redressement entrepris.

Les assurances données récemment par le chef de l'Etat selon lesquelles « nous devons, au cours des prochaines années, reprendre la progression du pourcentage de notre produit national consacré à la coopération », permettent, à cet égard, de considérer le budget pour 1975 comme un budget d'attente.

Toutefois, il faut avoir présent à l'esprit que ce budget ne constitue pas toute notre aide publique au développement, mais seulement un peu plus de la moitié. D'après l'état récapitulatif annexé au projet de loi de finances, en effet, l'aide budgétaire au développement accordée par la France sera de près de quatre milliards de francs en 1975 et représentera 1,50 p. 100 du budget général.

Il faut aussi considérer que notre concours public aux pays en voie de développement, bien qu'il ait marqué un certain recul dans la période récente par rapport à l'objectif de 0,70 p. 100 du produit national brut fixé par l'Organisation des Nations unies, atteint, en y incluant les départements et territoires d'outre-mer, 0,58 p. 100 de notre produit national en 1973, soit près du double du chiffre moyen atteint par l'ensemble des dix-huit pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement de l'O. C. D. E.

Quant à l'apport total de ressources, tant publiques que privées, de la France aux pays en voie de développement et aux organismes multilatéraux, il est, avec 1,10 p. 100 de notre produit national, supérieur à l'objectif de 1 p. 100 qui a été accepté par tous les Etats membres du Comité d'aide au développement mais qui n'est atteint que par cinq d'entre eux.

Notre contribution au développement reste donc une des premières du monde. Pour les Etats francophones d'Afrique sud-saharienne et de l'Océan Indien, elle constitue encore plus de la moitié de l'aide reçue et demeure, de ce fait, d'une importance primordiale pour leur développement.

Il ne peut donc être question de mettre en cause le volume de l'aide apportée sous diverses formes aux Etats avec lesquels nous entretenons des liens privilégiés, mais le moment est sans doute venu de procéder, évidemment de concert avec nos partenaires, à une réflexion rigoureuse sur les besoins à satisfaire et les actions à entreprendre.

Cette réflexion, vous l'avez engagée, monsieur le ministre, et nous vous en félicitons.

Plusieurs facteurs vous y invitaient d'ailleurs.

L'évolution des Etats bénéficiaires de notre aide tout d'abord, qui conduit un nombre croissant d'entre eux à demander la révision des accords de coopération conclus il y a près de quinze ans avec la France.

L'évolution du problème du développement, ensuite, qui doit être davantage appréhendée d'une manière globale et qui requiert le regroupement des divers types d'intervention au sein de projets ayant un objectif précis, mais débordant parfois aussi bien les frontières des Etats intéressés que les possibilités individuelles des Etats fournisseurs d'aide.

L'évolution, enfin, de l'environnement international dans lequel s'inscrit la politique d'aide au développement ; cette évolution est marquée à la fois par l'incertitude des termes de l'échange et, en ce qui concerne notre aide, par le fait que la France fait partie de la Communauté européenne, laquelle, en même temps qu'elle s'est élargie, a entrepris d'étendre son association avec les pays en voie de développement.

Je voudrais revenir brièvement sur ces points, puisque aussi bien ils peuvent servir de jalons dans la recherche d'orientations nouvelles pour notre coopération avec les Etats francophones de l'Afrique sud-saharienne et de l'Océan Indien.

L'évolution des Etats bénéficiaires, tout d'abord. Elle a évidemment été importante depuis leur accession à l'indépendance. Le souci bien naturel de tous les Etats est d'affirmer leur souveraineté et de se mettre plus nettement en situation paritaire avec la France ; il est normal que notre coopération en tienne compte et que le contrat type qui avait été établi dans les années 60 soit adapté cas par cas, concrètement, aux nouvelles réalités. La révision des accords de coopération actuellement en cours a pour objet d'aménager dans cet esprit les modalités de notre aide.

Sans doute devra-t-on, sur le plan de l'action culturelle et technique, s'efforcer de préparer davantage que par le passé la relève de nos coopérants qui, globalement, ne s'est pas produite. L'accent devra donc être mis, en matière d'enseignement notamment, sur la définition de nouveaux modèles mieux adaptés aux besoins des sociétés africaines auxquelles ils sont destinés, sur le développement des actions de formation professionnelle, sur la formation des formateurs.

L'assistance technique, autrefois de gestion, sera de plus en plus une assistance de conseil et se caractérisera davantage par

une évolution rapide des emplois, essentiellement temporaires, et par l'apparition de besoins sans cesse diversifiés, requérant un niveau technique élevé.

Une attention soutenue doit donc être apportée au recrutement, déjà difficile, et à la formation des coopérants dont les qualités humaines et psychologiques — et non pas seulement techniques — devront être grandes.

**M. Jacques Sourdilte.** Très bien !

**M. André Bettencourt, rapporteur pour avis.** Quant à l'aide au développement économique, elle doit aussi tenir compte de la situation évolutive des Etats.

Certes, les traits communs sont encore nombreux ; les économies africaines sont largement marquées par la prédominance d'un secteur agricole de subsistance, où sévit le sous-emploi, par la faiblesse du secteur monétaire, la place modeste de l'industrie, une croissance démographique importante.

Mais « les effets maléfiques » de la géographie et de l'histoire ne pèsent pas sur tous de la même façon. Les ressources tirées de l'extraction de certaines matières premières minérales ou pétrolières et de l'exportation de certains produits permettent à quelques Etats d'amorcer leur croissance économique et d'améliorer leur revenu national.

L'aide au développement sera plus pour eux dans l'avenir une aide d'accompagnement qu'une aide au démarrage. Pour d'autres Etats au contraire, qui sont parmi les plus pauvres du monde — il s'agit essentiellement des Etats sahéliens et continentaux — l'aide extérieure, publique et désintéressée, constitue encore la seule source qui peut permettre — par des actions qui dépassent souvent le cadre des Etats — de modifier les conditions de vie et de créer les bases du développement futur.

Le problème du développement, si l'on considère les niveaux économiques inégaux des pays aidés, bénéficie, lui, d'une approche nouvelle, plus globale, qui prend davantage en considération la notion de programme. La coopération technique et culturelle et l'aide financière, au lieu de s'ignorer sont, dans une telle perspective, utilisées de manière complémentaire et adaptées au schéma de développement propre à chaque Etat.

Dans les Etats où la croissance économique a commencé, la coopération française devrait favoriser la formation de cadres adaptés au développement, aider à la réalisation de projets orientés vers l'augmentation de la production et de l'emploi, fournir une assistance technique de haut niveau.

Les investissements privés peuvent utilement prolonger, voire relayer les prêts publics, grâce à des financements mis en œuvre par la Caisse centrale de coopération économique, par exemple, grâce aussi à un meilleur système de garanties de ces investissements.

L'apport d'investissements privés, associés aux capitaux locaux, favorisant l'emploi et la formation des cadres africains du secteur productif, constitue une importante contribution au développement des jeunes Etats d'Afrique.

Dans les pays dont la croissance économique est moins proche, les apports de l'aide publique française — sous la forme de dons ou de prêts, selon les projets à mettre en œuvre — restent nécessaires pour la solution des problèmes d'infrastructure et de formation ; mais la mobilisation de financements privés doit néanmoins être encouragée pour la réalisation de projets agro-industriels, par exemple ; une coordination des concours publics et privés, là encore, devra être recherchée.

C'est dans les pays les plus défavorisés, dont le retard ne cesse de s'accroître, que le problème du développement nécessite plus qu'ailleurs une définition globale qui touche à l'aménagement de l'espace, à l'exploitation des sols et de l'eau et à l'utilisation des ressources en hommes.

Une telle définition exige des investissements initiaux importants, dont l'exemple est fourni par les projets qui ont été envisagés pour les Etats du Sahel. Au passage, j'indique que, dans ces Etats, notre aide d'urgence, essentiellement alimentaire, a été considérable, en 1973 et 1974 : la plus importante après celle des Etats-Unis.

Notre effort, désormais, portera sur une aide à long terme destinée d'abord à faire en sorte que les populations de ces régions retrouvent une activité normale et les moyens de vivre, à permettre ensuite d'éviter le retour de catastrophes aussi graves. Mais la construction de barrages, l'aménagement de fleuves ou de vallées sont des projets de très grande ampleur. La France ne peut les réaliser seule.

Les financements conjoints, la coordination des diverses sources d'aide, française et étrangères, bilatérales et multilatérales, sont donc appelés à s'accroître. En raison de l'expérience acquise et

du potentiel de connaissances accumulés, la France peut jouer un grand rôle dans l'étude et la mise en œuvre de ces projets de développement. Les intentions exprimées à cet égard nous semblent bonnes.

Enfin, la coopération française doit tenir compte toujours davantage de l'environnement international dans lequel elle prend place, et notamment de notre appartenance à la Communauté européenne des Neuf. Les perspectives d'avenir sont ici dominées par le renouvellement et l'extension des accords de Yaoundé et, dans ce domaine, plusieurs interrogations demeurent.

La conférence de Kingston du mois de juillet dernier a permis de poser certains principes intéressants qui, s'ils sont mis en œuvre, pourraient bien servir de « nouveau modèle de relations entre pays industrialisés et pays en voie de développement fondé sur la justice sociale internationale », ainsi que l'affirmait le communiqué publié à l'issue de cette conférence.

Il en est ainsi, par exemple, du libre accès sur les marchés de la Communauté économique des produits des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, associés ou associables, sans obligation de réciprocité pour ceux-ci, et surtout de l'accord intervenu sur le problème de la stabilisation des recettes d'exportation des produits de base de ces pays.

Mais qu'en sera-t-il en ce qui concerne le montant de l'aide accordée par le Fonds européen de développement aux Etats qui seront associés à la Communauté ? Qu'en est-il des projets caressés par certains de « mondialiser » ou de « rentabiliser » l'aide au développement apportée par l'Europe ?

La commission des affaires étrangères estime que la situation des pays d'Afrique constitue une raison impérieuse pour engager avec eux, prioritairement, une coopération plus active.

Il y a là, lui semble-t-il, une vocation naturelle pour notre pays et aussi pour l'Europe, vis-à-vis de laquelle « l'Afrique et la Méditerranée doivent garder des liens privilégiés pour des raisons historiques, géographiques, et aussi parce que l'effort y est mieux à notre portée », ainsi que le rappelait le Président Pompidou au mois d'octobre 1972.

**M. Jacques Sourdilte.** Très bien !

**M. André Bettencourt, rapporteur pour avis.** Or, la qualité et l'exemplarité du modèle de coopération progressivement mis en place entre l'Europe et l'Afrique pourraient être gravement compromises par la tentative d'élargir le programme ou le montant de l'aide aux dimensions mondiales. L'espoir que l'expérience ait des chances d'être efficace risquerait du même coup d'y sombrer.

La nécessité de la coopération, pourtant, demeure. L'opinion publique des pays européens doit en être informée et doit être consciente des intérêts réciproques qu'elle sert, même s'il s'avère particulièrement difficile, dans ce domaine, d'établir la concordance entre les ambitions, elles-mêmes à la mesure des besoins, et les moyens.

La commission des affaires étrangères, compte tenu de l'esprit qui anime votre politique et des intentions que vous avez manifestées pour l'avenir, monsieur le ministre, a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de votre département. (Applaudissements sur les bancs de républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Weber, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la coopération culturelle.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Permettez-moi, monsieur le ministre, d'apporter, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, ma contribution aux rapports très documentés et pertinents que viennent de présenter mes collègues MM. Voisin et Bettencourt.

Votre présence au banc des ministres, ces jours derniers, lors des exposés des rapporteurs de la commission des affaires étrangères et de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le budget des relations culturelles du ministère des affaires étrangères, nous a prouvé combien sont communs et combien forment un tout les efforts et la volonté de la France en vue de la diffusion de sa langue, de sa culture, de sa science et de ses techniques.

El c'est bien sur ce thème de l'unicité souhaitable de notre action intelligente, charitable et humaine que je développais alors mon intervention.

M'appuyant sur la constatation que je viens d'évoquer et sur l'intérêt unanime porté à cette action par les membres de la commission des affaires culturelles, je souhaitais une recherche



de regroupement et une coordination poussée des hommes, des méthodes et des moyens qui concourent à faire connaître notre langue et notre culture, supports des connaissances scientifiques et des applications techniques.

Je soulignais enfin la foi et l'espérance avec lesquelles devaient être poursuivis, en un domaine où la France se place au premier rang des nations favorisées, tous les efforts en vue d'élever le niveau des connaissances et d'améliorer les conditions de vie des populations des pays en voie de développement.

Et c'est ainsi que tout naturellement je posais une question, à laquelle d'ailleurs — pas plus qu'aux autres — aucune réponse n'a été donnée par M. le ministre des affaires étrangères :

« Est-il en particulier indiqué, indispensable ou opportun, aux points de vue de la psychologie et de l'efficacité, de diviser notre action dans le monde entre le secteur qui est du ressort du ministère des affaires étrangères et celui qui est affecté au ministère de la coopération... »

« S'agit-il de maintenir le respect d'une tradition historique et sentimentale ? »

« S'agit-il de cerner plus particulièrement la francophonie ?... Mais, dans ce cas, ne devrait-on pas englober dans votre secteur d'influence le Québec et la Louisiane, par exemple ? »

« Ne mésestime-t-on pas le fait que les républiques d'Afrique noire, Madagascar et les anciennes colonies belges, sont désormais des pays libres, indépendants, autonomes ? »

Certes, je n'exclus pas que leur situation de fait sur le plan du développement peut et doit motiver une attention et des dispositions particulières, mais rien a priori n'empêcherait que cette attention et ces dispositions soient prises dans le cadre d'un organisme moins diversifié et avec plus d'unicité de responsabilités.

Ces réflexions, monsieur le ministre, sont uniquement motivées par notre recherche d'une efficacité toujours plus grande, alors que nous constatons combien sont nombreux, trop nombreux, les intrusions et les chevauchements d'influence entre des services ministériels dispersés qui ont à concourir à la réalisation d'une même tâche.

Elles n'altèrent en rien et ne visent nullement à altérer le souci que nous partageons avec vous de voir des succès toujours plus marqués couronner nos efforts.

Bien que le secteur de votre influence puisse apparaître réduit à l'échelon du globe, nous notons que les missions que vous avez à y remplir, dans le cadre d'un programme qui est et doit être ambitieux et généreux, motivent beaucoup d'esprit d'initiative, de capacité d'adaptation, de compétence, de conscience professionnelle, de foi et d'enthousiasme, de la part de l'ensemble de vos collaborateurs.

Avec le prolongement et la multiplication des réalisations menées avec dévouement et désintéressement depuis des décennies par les missions confessionnelles, la coopération dispose d'un ensemble de moyens non négligeables : implantations immobilières, personnels d'enseignement, experts, missions, techniciens, procédés audiovisuels, radio, télévision, livres, bourses.

Comme je l'évoquais dans mon rapport sur les relations culturelles, scientifiques et techniques, les méthodes et les modalités s'adaptent et doivent s'adapter, tant en fonction de l'évolution des crédits qu'en fonction des désirs exprimés par nos partenaires qui prennent progressivement davantage conscience de leur autonomie. Et c'est ce qui explique la révision périodique des accords de coopération.

C'est essentiellement vers trois directions que s'oriente la coopération : l'éducation et la connaissance de la langue française, la formation technique, l'assistance contre les calamités et la mise en valeur des régions intéressées.

En matière d'éducation, une tendance nette se dessine en faveur de la formation des formateurs et du recyclage des maîtres autochtones. C'est une heureuse solution, démultipliant en fait nos efforts en faveur de la francophonie. La relève des coopérateurs par les maîtres africains doit être poursuivie.

Nous constatons que notre action linguistique au sein de ce secteur francophone se dégage progressivement des aspects uniquement littéraires et culturels pour se développer au profit des mathématiques, de la technicité et des sciences.

L'éventail de la formation technique est très largement déployé. Si les demandes et les besoins semblent moins accentués dans certains secteurs — magistrature, P. T. T., police, douanes — ils connaissent toujours une importance notable en matière de santé, d'agriculture, de formation artisanale, de formation d'administrateurs, et une nette impulsion dans les secteurs de la planification et de l'informatique.

Mais notre action ne se contente pas uniquement de pré-occupations d'ordre intellectuel ou technique ; elle a des ambitions plus humaines et plus nobles, en apportant une aide aux

populations en détresse, comme celles des Etats du Sahel dont la vie même a été compromise par les conséquences d'une sécheresse persistante.

Voilà bien, en effet, le terrain sur lequel des opérations d'urgence en vue de la survie des populations ont été menées grâce à la coalition d'une multitude de bonnes volontés, anonymes ou organisées.

C'est bien aussi dans ce secteur qu'ont été entreprises les études de projets dont la réalisation à terme permettra la revitalisation de ces immenses territoires grâce à des aménagements hydrauliques que les techniques modernes audacieuses réaliseront dans le bassin du Tchad, sur les cours des fleuves Sénégal et Niger, comme cela a été décidé lors de la conférence interafricaine d'Ouagadougou en septembre 1973.

Ce survol trop rapide de toutes les actions menées avec cœur et intelligence par la France dans le cadre des responsabilités du ministère de la coopération est cependant de nature à faire ressentir combien ces activités motivent et requièrent énormément de psychologie, de souplesse, de faculté d'adaptation.

Il nous faut répondre à des besoins et non imposer nos volontés et nos méthodes.

J'ai insisté, au cours de mon exposé, lors de la discussion du budget des relations culturelles du ministère des affaires étrangères, sur un autre impératif absolu à respecter.

« Nous devons nous garder de toute suspicion de néo-colonialisme culturel, scientifique ou technique... »

Et cependant n'ayons pas honte de l'exprimer : nous ne pouvons pas nous dégager de toute préoccupation d'ordre économique, et je pense que c'est avec une conscience très tranquille, avec bonne conscience, que nous pouvons aborder cet aspect de la coopération.

En fait, les connaissances et le bénéfice des progrès scientifiques et techniques que nous offrons, peuvent et doivent, dans le respect de tractations honnêtes, avoir un prolongement dans nos relations commerciales extérieures, et il nous est impossible de mésestimer ces conséquences de la coopération.

C'est une raison de plus pour la faire mieux connaître, pour choisir toujours avec plus de soin ceux qui se destinent à y faire carrière, pour créer à son service des vocations toujours plus nombreuses.

Les années passant, nous devons d'ailleurs noter que la Communauté européenne couvre de plus en plus bien des actions dont la France avait autrefois plus personnellement la responsabilité. L'étude des documents diffusés par le Fonds européen de développement fait apparaître la multiplicité des secteurs d'activité, et nous devons à la vérité de reconnaître qu'il s'agit là, en fait, d'un véritable combat pacifique mais aussi économique, auquel nous participons.

Tout se tient : la campagne contre la faim, la campagne pour la formation des hommes, la campagne pour la mise en valeur des ressources locales. Nous sommes fiers et heureux de constater que la France apporte ainsi largement son concours financier et la force de son cœur et de son intelligence à ces actions.

Telles sont, monsieur le ministre, les réflexions suscitées par l'étude et la présentation, devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, des prévisions budgétaires pour la coopération. La commission a adopté à l'unanimité les conclusions de son rapporteur et a donné un avis favorable à votre projet de budget.

Grâce au dévouement toujours plus grand de vos collaborateurs, grâce à leurs initiatives heureuses et à leur enthousiasme, puisse la modicité regrettable des crédits ne pas entrainer de recul dans les progrès que nous souhaitons ! Je le précise avec satisfaction, ce souhait que j'exprime correspond bien à l'appel que nous lance périodiquement le président Senghor sous le signe de l'amitié, de l'efficacité, de l'honnêteté et de la justice dans les tractations de toutes natures en faveur et au milieu des hommes de bonne volonté. (Applaudissements.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. Pierre Abelin ministre de la coopération.** Monsieur le président, je vous sais gré d'avoir bien voulu présider cette séance et de marquer ainsi l'intérêt que vous n'avez jamais cessé de porter à notre politique de coopération et de développement.

Je remercie également MM. les rapporteurs qui ont posé clairement et avec lucidité les grands problèmes qui se posent à nous, qu'il s'agisse de M. Voisin, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, de M. Bettencourt, au nom de la commission des affaires étrangères, ou de M. Weber, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Ma tâche s'en trouve rendue plus aisée.

La politique de coopération de la France avec les pays francophones d'Afrique et de l'océan Indien est une grande œuvre ; je crois que personne n'en doute plus. Elle intéresse des pays très divers : d'abord, à titre privilégié, dix-neuf pays francophones, dont certains n'ont jamais été soumis à l'autorité de la France, tels le Zaïre, peuplé de vingt-trois millions d'habitants, le Rwanda et le Burundi. En outre, par le truchement de la Communauté économique européenne, cette politique de coopération s'étendra à vingt-cinq autres pays : or la France joue, vous le savez, un rôle important au sein de la Communauté économique européenne. Au total, la coopération concerne donc quarante-quatre pays de l'Afrique et de l'océan Indien.

Je rappellerai, en quelques mots, les différents périodes que ont suivi l'accession à l'indépendance des pays francophones.

L'avènement à l'indépendance a été marqué par l'apprentissage de la souveraineté et par l'établissement de nouvelles structures politiques et administratives. Les pays qui ont obtenu leur indépendance, ont accompli un effort très grand, parfois incompris. D'ailleurs, par ceux qui ont observé leur évolution de l'extérieur.

Au cours d'une deuxième étape, chaque pays a recherché des méthodes spécifiques pour se développer. Comme on pouvait s'y attendre, il y a eu des tâtonnements parce qu'il fallait vaincre certaines difficultés. En général, pendant cette période, les gouvernements en place ont enregistré des succès assez grands.

La troisième période, qui s'ouvre maintenant, sera difficile parce qu'elle va accuser les inégalités entre les différents pays du point de vue économique, du degré de formation de leurs habitants ou de leurs élites et, naturellement, du niveau de vie des populations.

Grâce à leurs richesses minérales et à leurs ressources énergétiques, certains pays se développent très rapidement et l'accroissement du produit national brut y est important.

D'autres pays ont connu, jusqu'à présent, un développement continu, la Côte d'Ivoire ou le Sénégal par exemple. Ils ont accompli un très grand effort, sous une direction parfaitement qualifiée. Or il est certain qu'ils vont se heurter, dans l'avenir, quelle que soit l'efficacité de leur gestion, au déséquilibre de leurs balances des paiements en raison de la hausse très forte des produits qu'ils importent.

Enfin, les rapporteurs ont souligné avec force et émotion la situation presque désespérée des pays du Sahel qui, outre les difficultés résultant de la hausse des prix des produits importés, connaissent une effroyable sécheresse qui sévit depuis six années : on n'en avait pas connu de semblable depuis le début du siècle. De plus, certains d'entre eux éprouvent des mécomptes en raison de leurs infrastructures insuffisantes : ils sont trop enclavés pour que leur développement soit aisé.

Tous les pays soumis antérieurement à l'autorité française font partie de la zone franc, sauf la Mauritanie et Madagascar. Tous, quels que soient leur régime ou leur dominante politique, recherchent le concours de la France et entretiennent avec elle des relations économiques très actives. Le Gabon, par exemple, dont on connaît le développement économique rapide, fait appel aux entreprises françaises, notamment à des entreprises de travaux publics, pour les neuf dixièmes de ses réalisations.

Il m'est agréable de constater que, malgré les inconvénients des périodes transitoires, les mécomptes éprouvés et, parfois, les difficultés qui tiennent au tempérament des hommes, nos relations avec les pays francophones d'Afrique et de l'océan Indien sont de plus en plus amicales et, à certains égards, étroites.

Les grandes lignes de la politique française de coopération, dans les circonstances actuelles, peuvent s'orienter à partir de trois thèmes principaux.

Le premier est celui de l'adaptation. Par un effort de création continue et d'imagination, nous devons adapter notre politique à une situation nouvelle, dans laquelle apparaissent des différences dans les niveaux de vie, les méthodes de planification ou le développement économique.

Il faut ainsi tenir compte de l'émergence à la fois politique et économique de grands Etats qui ont déjà pris une importance considérable ou qui tendront à la faire : je songe en particulier au Nigeria anglophone et au Zaïre francophone.

N'oublions pas, enfin, les moyens d'action et l'influence que s'est acquis en Afrique le monde arabe.

M. Bettencourt a noté que plusieurs accords de coopération avaient déjà été révisés. Des négociations qui viennent de commencer avec le Dahomey vont aboutir très prochainement à la signature de nouveaux accords. On envisage également des pourparlers avec la Haute-Volta.

Il convient de marquer plus clairement, monsieur Weber, la cohérence de nos actions, qu'elles soient d'ordre économique, politique, social ou technique. Cela n'a peut-être pas toujours été le cas car, en raison de la rapidité de l'évolution, à certains moments, les demandes, très diverses, ne se coordonnaient pas toujours très bien. Dans certaines circonstances, on a pu éprouver le sentiment que l'action de la France se dispersait un peu trop, sans suivre suffisamment un ordre de priorité. Ce sont les Etats intéressés eux-mêmes qui demandent une cohésion plus grande de notre action. Nous nous efforçons d'y parvenir par ce que nous appelons l'adaptation.

Naturellement, le souci d'une certaine programmation, réclamée par les chefs d'Etat ou de Gouvernement de presque tous les pays intéressés, implique que l'on sorte du cadre annuel pour se projeter sur l'avenir, sans porter atteinte, néanmoins, à la règle de l'annualité budgétaire.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. le ministre de la coopération. En effet, les pays concernés par la coopération désirent maintenant envisager leur avenir plus clairement. C'est pourquoi, ils souhaitent que notre coopération adopte des formes nouvelles de programmation.

Pour obtenir ce résultat — c'est le deuxième thème de notre action — il faut nourrir les dialogues de manière à les rendre plus féconds. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en œuvre les « missions de dialogue » auxquelles les rapporteurs ont fait allusion. Elles ont pour objet de nous aider à mieux définir et à mieux comprendre non seulement la pensée des principaux dirigeants africains mais encore celle de tous les administrateurs, de tous ceux qui sont responsables de services et qui sont susceptibles de formuler des suggestions, des propositions ou des recommandations. Il convient aussi d'expliquer nettement, dans le climat d'amitié qui caractérise ces relations, quelles sont les pensées dominantes de l'heure et les préoccupations pour l'avenir.

Les premières missions de dialogue se poursuivent encore. Sans exagération, je peux affirmer que leur succès a été assuré dans des pays très divers aussi bien par leur régime que par leur tempérament.

Le troisième thème est celui de l'ouverture. Comme l'ont souligné les rapporteurs, quand il s'agit de programmes à assez long terme, qui exigent non seulement une grande cohérence et des visions nettes pour l'avenir, mais aussi des ressources beaucoup plus importantes, il convient que la France, dont le rôle d'animateur, de catalyseur et de technicien n'est pas contesté, bien au contraire, puisse s'appuyer sur d'autres pays ou sur des organisations internationales, pour agir le plus efficacement possible.

C'est ainsi que nous ouvrons la voie à la coopération européenne et internationale. Evidemment, l'action de la France doit être jumelée à celle de la Communauté européenne qui apportera son complément.

Il m'est aussi agréable de souligner que nous agissons de plus en plus de concert avec certains Etats qui n'appartiennent pas à la Communauté, notamment avec le Canada, anglophone et francophone, qui a manifesté clairement sa volonté de coopérer avec nous en faveur du développement des Etats de l'Afrique et de l'océan Indien.

Un deuxième élément de l'ouverture consiste à ne pas s'opposer, bien sûr, aux efforts de regroupement tentés par les Etats africains francophones mais, au contraire, à y contribuer.

En effet, après avoir acquis leur indépendance, ces Etats se sont naturellement séparés. Actuellement, nous assistons à un effort de regroupement très encourageant. Il a lieu, le plus souvent, sur le plan économique, afin de réaliser plus facilement les grands équipements nécessaires à l'Afrique, grâce à un accord entre les pays africains eux-mêmes. Après le succès du comité de l'Entente, la conférence des pays de l'Organisation de la coopération africaine et malgache a obtenu des résultats très prometteurs.

Enfin, nous devons pratiquer l'ouverture en renouvelant la convention de Yaoundé. On m'a interrogé sur les négociations qui doivent conduire à l'extension de la deuxième convention de Yaoundé à vingt-cinq autres pays. L'association serait élargie, en effet, à quarante-quatre pays, au total.

Les négociations qui ont suivi la conférence de Kingston se poursuivent un peu lentement mais d'une manière assez positive. En ma qualité de ministre de la coopération, je conduisais la délégation française, M. Sauvagnargues étant président en exercice du conseil des ministres des Neuf. Les Etats africains surtout, représentés par le ministre des finances du Sénégal, mais également ceux des Caraïbes, ont montré une très réelle unité de vues et une grande cohésion.

Depuis lors, l'Europe, notamment la Grande-Bretagne, a éprouvé des difficultés. D'autre part, des problèmes nouveaux sont nés du fait que certains des accords intervenus à Kingston — en particulier une sorte de garantie des recettes d'exportation des produits de base des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique — prévoyaient l'application d'une formule tout à fait neuve qui n'a jamais été mise en œuvre dans le monde. A son sujet, des discussions assez serrées peuvent s'ouvrir.

Quoi qu'il en soit, nous avons l'assurance que les pays déjà associés à la Communauté, c'est-à-dire dix-neuf pays francophones, ne seront pas lésés par l'extension de l'association et que leurs droits seront préservés. Selon nos prévisions, les ressources dont dispose le fonds de développement européen seront même assez largement accrues. L'action de ce dernier pourra donc être sensiblement amplifiée.

Sans doute, je le répète, la stabilisation des recettes d'exportation et tout ce qui a trait à l'industrialisation des pays de l'Afrique et de l'Océan Indien donnera encore matière à des discussions serrées mais il est absolument nécessaire que les négociations aboutissent avant la fin de l'année pour qu'il n'y ait pas de solution de continuité entre le troisième et le quatrième programme du fonds économique de développement.

Les rapporteurs ont fait allusion à la réorganisation du ministère de la coopération. L'ancien agencement répartissait les tâches, vous vous en souvenez, entre deux directions principales, l'aide au développement, d'une part, la coopération culturelle et technique, d'autre part. Cette organisation rendait parfois difficile la liaison de plus en plus nécessaire entre les différentes formes d'aide. Pour reprendre une des remarques de M. Weber, il arrivait qu'entre le développement et l'assistance culturelle, par exemple, manquent les jonctions nécessaires.

J'ai donc demandé au conseil des ministres, qui a bien voulu l'accepter, la création d'un service des programmes qui prendra contact, quant aux ressources générales, avec les Etats concernés, sans pour autant porter atteinte aux prérogatives des directions de l'aide au développement et de la coopération culturelle et technique, chargées de la mise en forme et de l'application de certains projets.

Enfin, j'ai mis en place un bureau de synthèse politique qui assurera la coordination, que j'espère parfaite, monsieur Weber, avec le ministère des affaires étrangères et je dois à la vérité de souligner qu'aucune difficulté n'a jamais existé entre ce dernier et le ministère de la coopération.

L'interrogation qui se pose constamment à nous et que M. Betencourt a très pertinemment relevée — l'aide française doit-elle être plus spécialement affectée aux pays africains et de l'Océan Indien ou doit-elle être plus marquée de mondialisme ? — soulève effectivement un grand problème.

Je constate que les Britanniques, qui sont actuellement quelque peu gênés pour assurer leur contribution au fonds européen de développement, se montrent particulièrement généreux dès lors qu'il s'agit de l'aide mondiale.

Mais entre les paroles, généralement éloquentes et bienveillantes, qui sont prononcées et les moyens d'action, on note quelque différence.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien !

**M. le ministre de la coopération.** Nous en avons eu la preuve, récemment, lorsque la Communauté économique européenne a pris l'initiative de demander la création d'un fonds d'urgence, par le canal des Nations Unies, pour les pays dont la balance des paiements a été particulièrement affectée par la hausse de prix de certains produits de base. Ce n'est plus alors une coopération bilatérale ou multilatérale au bénéfice des pays africains et de l'Océan Indien ; ce n'est pas tout à fait non plus le mondialisme tel qu'il pourrait ressortir d'une action cohérente s'exerçant pendant de nombreuses années ; c'est beaucoup plus une action d'urgence permettant d'affronter les périls considérables qui menacent les activités et même la vie de populations entières.

Dans ce cas, la Communauté économique européenne a apporté un premier concours, d'autres Etats, comme l'Algérie, de Venezuela, certains produits producteurs de pétrole se sont sentis entraînés par l'action multilatérale de la Communauté, mais les Etats-Unis ont été un peu plus lents à donner leur réponse et la Russie soviétique n'a pas encore fait connaître la sienne.

Le projet de budget qui vous est aujourd'hui soumis me permettra d'amorcer vigoureusement la politique qui a été définie. Je dis bien amorcer parce que — comme les rapporteurs l'ont marqué — il s'agit plutôt d'un budget de transition, en attendant que soient fixés précisément, après le retour des « missions de dialogue », les lignes directrices de notre future intervention en Afrique.

Quant à l'assistance technique en personnel — qui représente 39 p. 100 de mon budget — je m'attacherai, comme les rapporteurs l'ont demandé, à réduire les concours de substitution et à axer mes efforts sur l'africanisation progressive des emplois, par une politique systématique de formation des hommes.

Encore convient-il de noter que le nombre des coopérants demandés est toujours aussi important. Seule la nature des spécialités est différente.

En effet, au lieu de rechercher des agents de l'administration à un niveau relativement peu élevé, les Etats réclament maintenant des ingénieurs, des techniciens de grande valeur, des professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement secondaire, et des personnels pour la formation. Ainsi, les dépenses à engager ne diminuent pas avec l'évolution des pays : c'est plutôt la nature du concours qui est modifiée.

Les crédits consacrés aux investissements économiques et sociaux effectués par le fonds d'aide et de coopération, d'un montant de 614 millions de francs, augmenteront faiblement pour les crédits de paiement, mais de 17 p. 100 pour les autorisations de programme. Nous pourrions ainsi faire face, dans la mesure du possible, tant à l'aide bilatérale qu'à la participation à un effort multilatéral, en dehors des ressources que nous accordons par le truchement de la Communauté économique européenne et dont l'objet est complémentaire.

Il convient aussi — les rapporteurs l'ont indiqué — que les investissements privés soient coordonnés avec l'action publique.

Les mesures prises au mois de mars dernier, avant mon arrivée au ministère, s'apparentent parfaitement avec la garantie donnée aux investissements par de grands Etats tels que les Etats-Unis, le Canada, la République fédérale d'Allemagne.

En effet, le taux normal de la quotité garantie est désormais de 90 p. 100 au lieu de 75 p. 100 précédemment et les bénéfices réinvestis sont garantis dans la limite de 50 p. 100 de la valeur de l'apport initial en capital.

Avant même l'application de ces mesures, alors que la moyenne des investissements français privés dans les pays africains et de l'Océan Indien, au cours des cinq dernières années, avait été de 400 millions de francs par an, en 1973, ils se sont élevés à 650 millions de francs, soit une majoration de 50 p. 100.

Pour les opérations culturelles, à savoir les subventions aux organismes de coopération, l'aide à la formation et à l'enseignement supérieur, les actions audiovisuelles de masse, les crédits demandés ne sont en augmentation que de 7,45 p. 100 par rapport à 1974. Les actions de formation, qui représentent à elles seules près de 40 p. 100 de cette ligne budgétaire, demeureront néanmoins l'un des points privilégiés de l'effort de mon département.

Le ministère de la coopération a servi, cette année, plus de 5 000 bourses à des ressortissants africains, soit en France, soit en Afrique, et près de 6 000 bourses seront distribuées en 1975. Les crédits restants assureront le maintien de notre politique culturelle d'aide aux universités et centres universitaires, de soutien aux organismes d'intervention ainsi que le recours aux possibilités offertes par les techniques audio-visuelles modernes.

Un problème se pose à propos de la radio et de la télévision auxquelles les Africains, quel que soit leur niveau culturel, portent un intérêt extrême surtout à la radio française. Le nombre d'heures de diffusion d'émissions distribuées en Afrique est donc fort important et a atteint, en 1973, un total de près de 20 000 heures soit en émissions directes par les chaînes de l'O. R. T. F., soit en émissions spécifiques.

D'ici à la fin de l'année, les nouveaux mécanismes seront mis en place et les responsables de l'information des pays africains avec lesquels nous entretenons des relations privilégiées se réuniront prochainement à Paris pour prendre mieux conscience des méthodes nouvelles de distribution de la radio et de la télévision.

Enfin, pour l'aide aux organismes de recherche un crédit de 239 millions de francs est prévu, soit une augmentation de 14,71 p. 100 par rapport à l'année dernière.

En conclusion, la coopération avec l'Afrique revêt, me semble-t-il, un quadruple intérêt : intérêt pour les Africains, à l'évidence ; intérêt pour la France, en particulier par l'extension de notre langue et de notre influence ; intérêt pour l'Europe, qui trouve en Afrique un terrain pour une action commune et une complémentarité géographique. Enfin, il y va de l'intérêt mondial car c'est en assurant, comme l'ont observé les rapporteurs, un meilleur équilibre à long terme du bien-être dans le monde que nous garantissons notre propre avenir.

A ce propos, l'opinion publique française devrait être davantage sensibilisée sur la valeur de la coopération exercée par notre pays. Il faut dire et répéter qu'il existe en Afrique 80 mil-

lions de francophones, et que ce continent, si proche de nous à bien des égards, offre à notre culture et à notre langue un champ permanent de développement.

Pour ceux qui ne sont sensibles qu'à l'intérêt matériel, de l'instant présent, pour d'autres qui manifestent je ne sais quel septicisme, notons l'importance des richesses énergétiques et minières et les possibilités de développement considérables de certains pays africains. Pour ceux qui sont plus sensibles à d'autres données, remarquons la montée des élites africaines. Je ne veux pour preuve que la nomination du nouveau directeur général de l'Unesco, ancien ministre de l'éducation nationale du Sénégal et le fait que le nouveau secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine, l'O. U. A., est un Camerounais qui a toujours manifesté un grand intérêt pour la coopération française.

La France peut donc se féliciter et s'enorgueillir de la fidélité qui est manifestée par les Africains à sa langue, à sa culture, à ses traditions.

**M. Emmanuel Hamel.** Très bien !

**M. le ministre de la coopération.** L'Afrique est à un moment passionnant et émouvant de son histoire. Tout concorde pour que nous conduisions une grande politique de coopération, que celle-ci soit bilatérale ou européenne. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, des républicains indépendants et des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. Montdargent.

**M. Robert Montdargent.** Mesdames, messieurs, le budget de la coopération se place directement dans le cadre de la crise que subit le néo-colonialisme français et de celle qui affecte les rapports entre l'Afrique et l'Europe.

La presse économique a pu parler de processus de révision de la politique française de coopération et le budget confirme cette orientation, puisque nous constatons une diminution de l'aide publique, compte tenu de l'inflation.

En fait, on assiste à une tentative d'adaptation de la politique néo-coloniale française.

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** N'utilisez pas ce mot !

**M. Robert Montdargent.** L'Afrique bouge. Elle se libère des sujétions de toutes sortes qui ont marqué son histoire depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Le chemin qui est pris aujourd'hui est celui de la récupération des richesses nationales et particulièrement des matières premières...

**M. Pierre Weber, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas sérieux ! Vous n'avez pas le droit de dire cela !

**M. Robert Montdargent.** Monsieur Weber, je ne vous ai pas interrompu tout à l'heure ; j'ai le droit, à mon tour, de donner mon opinion.

Dorci, le chemin qui est pris aujourd'hui est celui de la récupération des richesses nationales et particulièrement des matières premières pour une plus grande indépendance économique et davantage de bien-être social.

Vous le savez, monsieur le ministre, la revalorisation du cours des matières premières et le contrôle de leur exploitation surgissent et surgiront comme une question clé dans les rapports avec les Etats africains.

Par ailleurs, vous tenez absolument à entretenir, par l'intermédiaire de la zone franc, des rapports de subordination avec les anciennes possessions de l'impérialisme français.

Au niveau européen, une certaine fébrilité règne à la veille de l'expiration, en janvier 1975, de la convention de Yaoundé. La raison du piétinement des négociations est simple. Là encore, c'est la nature des rapports entre l'Europe et l'Afrique qui est en cause.

Les Etats africains se heurtent au refus des membres de la Communauté économique européenne d'augmenter l'aide publique en rapport avec l'inflation et leurs besoins et d'assurer réellement une rémunération stable et juste pour les productions des Etats concernés.

C'est dans ces conditions que se situe la mise à jour, en juillet dernier, par M. le Président de la République, de la politique de coopération.

Du point de vue des structures, il y a aujourd'hui un ministère particulier. Quant aux services de M. Foccart, ils se sont dissous. Mais qu'est devenu M. Foccart ? De temps à autre son nom continue à être cité.

En fait, la question qui se pose est de savoir quel est le contenu politique de cette mise à jour. Des faits, des déclarations peuvent nous permettre d'y voir clair et de dégager les accents principaux de cette prétendue nouvelle politique.

Dans une déclaration faite au journal *Les Echos*, M. le ministre de la coopération a défini les orientations principales. Deux idées apparaissent : mettre en œuvre des programmes plus intégrés ; associer, pour le financement, fonds publics et capitaux privés. Cette dernière orientation a d'ailleurs été fortement encouragée récemment par le patronat à Lille.

Par programmes plus intégrés, je suppose que M. le ministre entend des interventions du type banque mondiale. A ce sujet, le commentaire du journal *Les Echos* est le suivant :

« Cette méthode est évidemment plus rationnelle, mais elle implique toutefois une ingérence politique plus importante, ce que les pays africains ne sont peut-être pas prêts à accepter. »

Par ailleurs, le Gouvernement estime que la France ne peut plus agir seule, que la coopération exige « la mobilisation de ressources internationales ».

En effet, l'association qui regroupe les sociétés françaises opérant en Afrique agit, actuellement, auprès de ses homologues européens pour mettre sur pied un système de garantie des investissements à l'échelon communautaire.

Et, pour donner l'exemple, M. le ministre vient de le rappeler, le Gouvernement français vient de porter à 90 p. 100, au lieu de 75 p. 100, le taux de garantie des investissements privés en Afrique.

**M. Louis Odru.** Au mois de mai 1974.

**M. Robert Montdargent.** C'est exact.

Au surplus, cet effort sera diversifié, je reprends volontairement le terme employé par M. le ministre devant la commission des affaires étrangères. En clair, cela signifie qu'une distinction sera établie entre les pays qui possèdent des richesses aisément exploitables, où les risques politiques ne sont pas trop élevés et ceux qui présentent moins d'intérêt économique du point de vue capitaliste.

Ainsi, cet aggiornamento consiste à mettre en œuvre une politique directement dictée par les intérêts des groupes multinationaux qui entendent, en Afrique, exploiter, dans de bonnes conditions de profit, les matières premières et la main-d'œuvre.

Fonds publics associés aux capitaux privés, cela veut dire financer sur fonds publics les infrastructures, la recherche, afin de créer, pour les capitaux privés investis, les conditions de la réalisation de profits suffisants.

Mais, ces interventions étant de plus en plus multinationales, le pouvoir vise aussi à la consolidation de la solidarité impérialiste face à la solidarité du mouvement de libération nationale. Cela n'a rien à voir avec l'amitié envers les peuples africains. Votre « coopération », monsieur le ministre, s'écrit entre guillemets.

Au plan intérieur, vous voulez faire supporter aux travailleurs les conséquences de la crise. En Afrique, vous souhaitez que les peuples des anciennes colonies françaises en fassent également les frais.

Le parti communiste français a, le premier en tant que parti, prévu l'effondrement du système colonial français. Il fallait un certain courage à l'époque. L'aspiration à l'indépendance est trop forte pour que les peuples s'arrêtent en chemin. Toutes les politiques néo-coloniales connaîtront le même sort.

La France a certes des responsabilités en Afrique. Ces responsabilités ressortissent à une véritable politique d'aide, d'amitié et de solidarité débarrassée de toute pratique colonialiste.

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Vous avez toujours voté contre !

**M. Robert Montdargent.** Cette politique a pour base l'intérêt mutuel des peuples africains et français, sans ingérence dans les affaires intérieures. De façon générale, la France doit contribuer à la lutte contre le sous-développement entretenu par l'impérialisme et contre ses conséquences — la sécheresse, la faim, la maladie, l'analphabétisme.

Ces principes, monsieur le ministre, sont établis par le programme commun de gouvernement de la gauche unie. (Applaudissements sur les bancs des communistes, des socialistes et radicaux de gauche.)

**M. le président.** La parole est à M. Forni.

**M. Raymond Forni.** Monsieur le ministre, il y a un an, le ministre de l'économie et des finances, aujourd'hui Président de la République, déclarait dans une brochure éditée par ses soins et qui s'intitulait *Guérir la misère du monde* : « L'aide est insuffisante en volume... Il faudrait accentuer l'effort commun. »



Vous aviez, monsieur le ministre, sans aucun doute applaudi à cette déclaration. Quel sentiment vous anime aujourd'hui ? Vous avez changé de camp et vraisemblablement d'idées. Votre critique s'est transformée en acquiescement. Vous avez été réduit au silence en acceptant cette charge. Vous avez laissé restreindre les attributions de votre ministère. Vous acceptez aujourd'hui une nette diminution de votre budget.

En effet, sur un budget général de 262 milliards de francs, la dotation pour l'aide publique au développement est de 3,95 milliards de francs et ne représente que 1,5 p. 100, alors que, durant les quatre dernières années, cette part oscillait autour de 1,65 p. 100 et qu'en 1967 elle en représentait 3,2 p. 100.

De 1964 à 1975, en onze années, le budget général de la France a triplé en francs courants, passant de 89 à 262 milliards de francs, et plus que doublé en francs constants. Durant la même période, passant de 2,84 à 3,95 milliards de francs, l'effort d'aide budgétaire pour la coopération a augmenté en francs courants de 40 p. 100 mais en francs constants, en pouvoir d'achat, il a diminué de 30 p. 100 et représente dans le budget une part deux fois moindre.

L'effort de coopération, qui théoriquement augmente de 7,8 p. 100, recule en réalité de 8 p. 100 si l'on tient compte de la progression des prix et de l'inflation durant l'année 1974.

Ce budget, monsieur le ministre, n'a cessé de se dégrader pour tomber en 1975 à 0,27 p. 100 et ce n'est que par un artifice budgétaire, en incluant le budget des départements et territoires d'outre-mer, départements et territoires nationaux, que vous pouvez annoncer un taux de 0,55 p. 100 par rapport au produit national brut. Faut-il vous rappeler qu'en 1964 cette proportion était de 0,64 p. 100 ?

De même, dans sa répartition régionale, on peut noter que la part prédominante de cet effort concerne l'Afrique noire francophone que l'on voudrait, dit-on, privilégier. Thèse hypocrite lorsqu'on connaît les avantages substantiels que la France en retire et qui résultent notamment de la rentrée de devises, en particulier de dollars, par le biais de la zone franc, et du commerce pratiqué avec ces pays, commerce dont le volume est dix fois supérieur à l'effort budgétaire.

Ainsi, par le biais d'un budget qualifié d'austère, on semble avoir voulu maintenir l'effort et le pouvoir d'achat de l'an dernier. En réalité, ce budget — et vous ne sauriez l'ignorer — bénéficie de divers transferts, notamment des dotations de coopération des ministères de l'éducation nationale et de l'équipement. C'est dire qu'il y a régression en pouvoir d'achat et en pouvoir d'intervention.

S'agissant de l'Algérie, par exemple, l'aide prévue pour 1975 sera de 15 p. 100 inférieure en francs courants à celle de 1970 et sa progression par rapport à 1974 en francs courants ne sera que de 2 p. 100. Cela se passe de commentaires...

Alors que les besoins de ces pays sont croissants, que nos responsabilités y sont toujours engagées et que l'on continue d'en proclamer la nécessité, on constate une réduction de l'effort français de coopération, réduction certes modérée et camouflée, mais qui traduit l'absence d'un choix politique, l'absence d'une politique. Ce n'est ni un recul brutal ni même le maintien au niveau antérieur ; c'est un glissement, un glissement lent, sans trop qu'on sache où l'on va et ce que l'on attend.

Quant à nous, nous n'attendons pas du régime actuel une politique de solidarité franche et globale en faveur du tiers monde, comme pourrait la concevoir un gouvernement de gauche. Du moins pourrions-nous attendre d'un gouvernement qui se veut réaliste et se dit libéral, qu'il pratique une politique cohérente et réaliste. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Au moment où les problèmes se « mondialisent », où un nouvel ordre économique international se cherche, où des partenaires privilégiés ne demandent qu'à coopérer, quelle politique proposez-vous ? Rien dans votre budget ne permet d'en discerner les contours. Les problèmes de développement prennent de plus en plus une dimension planétaire ; la crise du pétrole nous le fait durement sentir et il en est de même pour l'ensemble des ressources énergétiques et minières. Nous sommes loin de la « main tendue » et du plus général et traditionnel : « A votre bon cœur » !

Au cours de sa réunion de presse du 24 octobre dernier, M. Valéry Giscard d'Estaing définissait sa politique comme étant une politique « concertée, libérale et mondialiste » — vous semblez d'ailleurs sur ce point, monsieur le ministre, être en désaccord avec lui.

Et le Président de la République d'ajouter : « L'opinion doit prendre conscience de l'ampleur des problèmes du développement dans le monde », précisant qu'il s'agissait, pour la coopération franco-africaine, de développer la partie investissements sur la partie fonctionnement.

Enfin, il souhaitait que, au cours des prochaines années, le pourcentage de l'aide retrouve sa progression par rapport à celle du produit national brut.

En certains domaines, en effet, c'est bien dans ce sens que l'on s'oriente, puisque la part des investissements croît plus vite que celle des dépenses courantes. Nous en prenons acte et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Toutefois, en ce qui concerne le volume de l'aide, l'ensemble de l'effort budgétaire ne traduit pas la préoccupation déclarée et répétée du Président de la République, car il ne représente aucunement la progression — que l'on dit souhaitable — de la part du produit national brut affectée à l'aide.

Je ne puis croire que les dispositions actuelles du projet de loi de finances concernant le volume de l'aide publique échappent à ce point au Président de la République.

Certains soutiennent qu'avec moins on peut faire mieux, ajoutant que se pose en l'occurrence un problème de qualité plus que de quantité. En un sens et jusqu'à un certain point, nous pourrions souscrire à une telle formule. Mais encore faudrait-il que soient évités les gaspillages, notamment dans les départements et territoires d'outre-mer, et que l'aide soit surtout sélective en fonction de critères d'efficacité, de répartition et de nécessité. Or, il ne semble pas que l'on se donne les moyens d'une sélection valable, car rien n'indique qu'un changement ait été envisagé dans la répartition géographique des années récentes. Quelques précisions me permettront d'illustrer ce propos et de montrer que l'absence de sélectivité persiste.

D'abord, au sens de l'aide publique dont sont convenus les pays du G. A. D. et de l'O. C. D. E., et qui permet d'inclure nos concours aux départements et territoires d'outre-mer, la part de l'aide publique au développement dans le produit national brut représente pour la France moins de 0,55 p. 100, au lieu de 0,70 p. 100 comme prévu. Au surplus, pour l'aide aux pays disposant de moins de 200 dollars par habitant, la part qu'y affecte la France dans son aide publique est à peine de 30 à 35 p. 100, alors que la moyenne des pays du G. A. D. et de l'O. C. D. E. est de l'ordre de 50 p. 100.

Ainsi, si l'on compare deux pays situés aux extrémités de l'échelle du produit national brut par habitant, la Haute-Volta et le Gabon, on constate que la France attribue à la Haute-Volta une aide cinq à six fois moindre qu'au Gabon, alors que le budget du Gabon par habitant est actuellement de 10 p. 100 supérieur à celui de la France et le budget de la Haute-Volta cent fois moindre.

J'arrive au deuxième exemple.

Le Président de la République, recevant en visite le président Bokassa, promettait une aide sérieuse à la République centrafricaine pour la réalisation d'un chemin de fer d'accès à la mer, alors que le faible volume de son commerce international et le poids élevé des charges récurrentes ont conduit tous les experts du monde sans exception — soviétiques, hongrois, américains ou français — à juger que rien ne justifiait un tel projet et qu'il y aurait mieux à faire pour le développement de la République centrafricaine. Pour désenclaver un pays de l'intérieur, un autre chemin de fer est envisagé, celui justement de la Haute-Volta, pour une population trois fois plus importante numériquement. Au lieu de laisser la Haute-Volta servir de réservoir de main-d'œuvre à la Côte-d'Ivoire, notre rôle ne serait-il pas plutôt d'aider ce pays à développer ses potentialités minières et agricoles ?

Tout cela suppose une politique. Comment serait-elle orientée si les rapports successifs restent secrets et si aucune directive ne vient confirmer les déclarations d'intention lointaines ?

En ce domaine, comme ailleurs, le problème est au fond un problème de choix politique. Il faut jouer cartes sur table. Il est plus tard que vous ne le croyez. La crise du pétrole qui nous menace de plus en plus est le signe qu'il est urgent de se donner une politique plus cohérente, plus humaine, plus égalitaire et plus véritablement concertée sur le plan international comme sur le plan intérieur. Le Gouvernement pourra-t-il l'entreprendre ? On peut en douter à l'analyse du présent budget, comme à celle des autres.

Deux événements méritent quelques éclaircissements de la part du Gouvernement.

Il a été donné à mon ami M. Le Penec d'interroger récemment le Gouvernement, par la voie d'une question écrite, sur les conditions dans lesquelles eut lieu en avril un coup d'Etat au Niger. Nous souhaiterions en ce domaine obtenir deux précisions.

Le Gouvernement français s'inquiète-t-il des dures conditions dans lesquelles serait détenu l'ancien président Hamani Diori, dont on dit qu'il pourrait être déféré devant une juridiction spéciale et jugé « selon des critères qui restent à définir » ?

Dans sa réponse à la question écrite de M. Le Pensec, le ministre concerné précisait que la négociation sur l'uranium reprendrait quand le nouveau gouvernement nigérien le souhaiterait. On peut s'étonner qu'elle n'ait pas encore repris. Quelles en sont les raisons ? Plus généralement, la France est-elle assurée d'un approvisionnement suffisant en uranium nigérien ?

D'autre part, pourrais-je achever cette intervention sans évoquer un problème qui soulève l'émotion de tous ceux que rien de ce qui se passe dans les pays du tiers monde ne laisse insensibles ? Après les catastrophes du Sahel, de l'Ethiopie, de l'Inde, du Bangladesh, un cri d'alarme a été lancé. D'écho en écho, il s'est atténué et les chiffres récemment avancés dans la presse, lors de la dernière conférence de Rome, semblent laisser nos responsables et nos assemblées insensibles.

Misère, misère profonde, dramatique, inquiétante pour notre monde : un milliard et demi d'hommes, de femmes et d'enfants, ont une alimentation déficiente et cinq cent millions souffrent de la faim ! Rappelez-vous, monsieur le ministre, ces images de l'Inde ou du Biafra ! Rappelez-vous ces enfants squelettiques, affamés ! Rappelez-vous ces mourants !

Qu'avons-nous fait pour éviter tout cela ? Qu'avons-nous fait pour qu'ils vivent ? Sommes-nous sûrs de ne pas avoir regardé du haut de notre monde industrialisé et civilisé, avec les yeux du « repu » et la réflexion de la fatalité, ce monde de mourants, ces pays qui se meurent ?

L'aide des pays riches aux pays pauvres doit être quadruplée d'ici à 1985. Mais combien d'hommes, de femmes, d'enfants pourront attendre que nous réagissions, que nous prenions conscience que nous consentions au léger effort qui permettrait de nourrir et de sauver ces millions de vies humaines ?

La coopération suppose la solidarité. Il ne saurait y avoir de paix durable dans un monde où les inégalités de développement s'aggravent. La politique de coopération du Gouvernement est orientée non pas en fonction des intérêts des peuples des pays en voie de développement, mais en fonction des intérêts privilégiés des grandes sociétés qui investissent dans ces pays — I. T. T., Société Le Nickel, par exemple. C'est là que nous assistons à la constitution de réserves de chasse, gardées au besoin par la violence ou par la force.

Votre politique, monsieur le ministre, est impérialiste. Elle se camoufle sous le jeu subtil des entreprises nationales ou multinationales. Cette politique est usée. Elle a des relents de néo-colonialisme. Elle marque un recul, un repli, une fermeture.

A l'heure où, plus que jamais, le dialogue devrait prévaloir entre les hommes et entre les nations, vous avez choisi de vous taire. Puissez-vous faire preuve du même courage que votre collègue allemand qui, refusant d'enfermer le budget de son pays tel qu'il avait été défini, donna sa démission et quitta le gouvernement. Nous discernions alors le véritable message de solidarité que les plus déshérités des habitants de cette terre attendent de vous et de nous. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et radicaux de gauche et des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Weber.

**M. Pierre Weber.** Mesdames, messieurs, je vous demande d'excuser cette deuxième présence de ma part à la tribune. Mon collègue, M. Feit, devait intervenir au nom du groupe des républicains indépendants. Etant en mission à l'étranger, il m'a demandé de bien vouloir le faire à sa place.

Ma première réaction pourrait être de relever — mais il vous appartiendra de le faire tout à l'heure, monsieur le ministre — les propos que viennent de tenir les deux orateurs précédents. S'ils mettaient au service de la thèse qu'ils défendent les excellents sentiments qu'ils ont manifestés avec ardeur et talent, ils devraient voter avec enthousiasme les « modestes » crédits qui sont prévus à votre budget et qui vous permettent de faire au moins quelque chose, au lieu de les refuser. Si chacun ici faisait comme eux, vous ne pourriez rien faire du tout. (Très bien ! divers bancs des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.)

Cela dit, je me proposais de renouveler, au nom de mes amis politiques, le souhait — que j'ai déjà formulé — d'un regroupement de vos activités. Sur ce point, vous m'avez déjà indiqué tout à l'heure des orientations favorables. Je n'insisterai donc pas.

Je n'évoquerai que brièvement les axes de vos activités puisque j'y ai fait allusion tout à l'heure. Diffusion de la langue française et de sa culture dans le secteur qui est le vôtre ; diffusion de la science française et de ses applications techniques ; enfin aide matérielle apportée en tous domaines et en particulier aux populations touchées par la sécheresse dans les Etats du Sahel. Tel est le schéma de vos activités traditionnelles.

Nous devons, avec réalisme, constater que ce cadre traditionnel devient en quelque sorte le décor et la scène d'activités

commerciales et économiques et que les acteurs deviennent de plus en plus nombreux. Les actions multilatérales se développent et se multiplient. Le fonds européen de développement traduit l'effort commun d'une coopération toujours plus soutenue entre la Communauté européenne et les pays d'Afrique.

Il s'agit là, en fait, d'une réponse heureuse aux appels renouvelés du président Senghor tant devant l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qu'en des lieux très divers, appels faisant apparaître, grâce au talent et au cœur de leur auteur, la communauté d'intérêts qui lie traditionnellement, historiquement et sentimentalement, l'Afrique Noire et l'Europe, mais faisant apparaître également les devoirs qui en découlent.

Ces sentiments doivent toujours mieux se traduire dans la réalité. L'Europe doit poursuivre, et la France en ce domaine est dans le peloton de tête, ce combat pacifique en faveur de la connaissance, de la pénétration des sciences et des techniques, de leur application à l'amélioration des conditions de vie et au développement de la prospérité des populations et à la mise en valeur des ressources naturelles et des économies.

A ce titre, nous, vous avez à l'esprit ces deux notions fondamentales dont d'autres voudraient avoir le monopole et que nous savons respecter et mettre en application, que j'ai d'ailleurs déjà indiquées dans mon rapport au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à savoir : pas de néo-colonialisme culturel, scientifique et technique — et nous n'en faisons pas — pas d'exploitation abusive, mais une honnêteté scrupuleuse dans les tractations. Ce sont là deux règles d'or de conduite auxquelles nous devons toujours penser et pour lesquelles personne n'a le droit de nous faire de reproches.

L'action de cette nature et de cette envergure implique de votre part, monsieur le ministre, une attention toujours en éveil et votre propos nous a prouvé que tel était bien votre état d'esprit. Sachons de jour en jour adapter nos méthodes aux besoins réels. Méfions-nous de tout enlèvement, de toute stagnation administrative ou technique. Soyons riches en initiatives et ouverts aux désirs de nos partenaires. Bref, que nos programmes d'influence et d'action soient calqués sur des besoins réels et concrets.

C'est dans cet esprit — et nous l'avons noté avec satisfaction — qu'a été décidée dans votre projet de budget l'augmentation des crédits en faveur de l'enseignement des sciences, de la technologie et des mathématiques, et celle de l'aide aux Etats affectés par la sécheresse au Sahel.

Notre politique de coopération deviendra plus cohérente et plus efficace si nous parvenons à ne plus transposer toujours des schémas et des méthodes de développement français qui ne garantissent pas le développement régulier des économies africaines, et si nous augmentons le niveau de notre intervention à l'échelon multilatéral, qui est devenu le cadre privilégié pour régler les difficultés du commerce extérieur africain.

Certains objectifs doivent être considérés comme prioritaires : les vastes programmes en matière hydraulique, la revitalisation des sols et le développement des productions agricoles vivrières, les implantations industrielles, la poursuite d'une politique de la santé — et qu'à ce titre il me soit permis de remercier et de féliciter tous ceux qui répondent et qui participent à la noble action de *Medicus mundi*.

Comprenons les répercussions sur la situation des Etats africains, du déreglement des échanges internationaux, ces Etats voyant actuellement leur croissance économique remise en cause par la hausse des produits pétroliers, celle des prix alimentaires, des engrais et des biens d'équipement importés, et par la réduction de leurs recettes en devises étrangères provenant des exportations et du tourisme du fait d'une certaine récession économique qui frappe les pays industrialisés.

Voilà qui prouve bien que l'aide bilatérale ne peut plus suffire, et qui motivait cette récente déclaration de M. Mac Namara : « Si d'importantes ressources supplémentaires destinées à la fois à des investissements à long terme et au rétablissement immédiat des balances des paiements ne sont pas dégagées rapidement, l'espoir que des millions de personnes avaient d'améliorer, ne fût-ce que modestement, leur niveau de vie d'ici 1980 sera brisé pour longtemps ».

Tirons-en la conclusion. Ainsi que vous l'avez déjà exprimé, monsieur le ministre, la France se doit de participer davantage à l'aide multilatérale et faire en sorte de la mobiliser et de l'organiser. Notre pays doit en particulier intervenir pour proposer à ses partenaires de la Communauté un renforcement de la dotation du fonds européen de développement.

La France doit aider à la généralisation des accords tendant à une régulation mondiale des marchés des matières premières dans la perspective d'une nouvelle monnaie de réserve inter-

nationale assise sur un ensemble de prix de matières premières et de biens d'équipement. Elle doit apporter son soutien au programme pétrolier proposé par M. Witteveen, directeur du fonds monétaire international, ainsi qu'au programme d'urgence présenté par M. Waldheim, secrétaire général de l'O. N. U., visant à diffuser une aide de trois milliards de dollars à taux d'intérêt très bas.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous partagez toutes ces préoccupations et que vous tenterez d'apporter les remèdes nécessaires. Notre programme d'action en faveur des pays d'Afrique noire englobés sous votre responsabilité doit être ambitieux et généreux. Œuvrons de manière à disposer de moyens financiers et humains qui soient à l'échelle de notre ambition et de notre générosité.

Enfin — et j'y insiste à nouveau — votre action doit trouver ses prolongements naturels dans celle du secrétariat d'Etat au commerce extérieur. Nous avons compris tout l'intérêt que cette action mérite et qu'elle doit, surtout à l'époque actuelle, susciter. Nous devons en tirer les conclusions qui s'imposent, former des jeunes compétents à la fois en technique et en économie, et faire naître des vocations : que les jeunes qualifiés soient de plus en plus nombreux à effectuer leur service national au titre de la coopération, alors que malheureusement c'est le contraire que l'on constate ; que les volontaires du progrès soient toujours plus efficaces, actifs et soutenus — alors que nous voyons, hélas ! leur nombre se réduire.

C'est par cette jeunesse, à laquelle nous donnerons cet idéal nouveau, que nous arriverons, monsieur le ministre, à avoir entre vos services et notre économie les effets heureux que nous souhaitons.

Que soient prises en considération toutes ces initiatives qui tendent à créer, dans l'amitié, la confiance et l'honnêteté, des relations économiques profitables pour tous.

C'est ainsi que, vous assurant de nos encouragements, de l'intérêt que portent les républicains indépendants à l'œuvre entreprise et poursuivie par la France sous le signe de la coopération, je vous apporte le soutien et l'appui de notre groupe dans la tâche que vous remplissez vis-à-vis des pays francophones et malgache, dans le respect des liens sentimentaux et de la confiance qui les unissent à la France, en faveur d'une vie plus heureuse pour ces populations, qui l'attendent avec espérance. (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants, de l'union des démocrates pour la République et des réformateurs, des centristes et démocrates sociaux.)

**M. le président.** La parole est à M. le rapporteur spécial.

**M. André-Georges Voisin, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, vous avez tout à l'heure souligné combien les pays francophones souhaitaient recevoir les émissions françaises de radio et de télévision. Je voudrais sur ce point précis vous poser une question.

Lors d'une mission en Afrique, j'ai rencontré — et je l'ai signalé déjà l'année dernière — de nombreux coopérants qui n'avaient pas la possibilité d'entendre la voix de la France directement.

Le relais de Brazzaville a été supprimé. Il y a un « fading » permanent et tous les pays d'Afrique centrale, capient difficilement nos émissions. On entend la France pendant quelques instants le matin de bonne heure, mais, le reste de la journée, les communications sont interrompues. C'est un problème important, d'autant plus que non seulement les coopérants français, mais beaucoup d'Africains, souhaitent entendre directement les nouvelles venant de France.

Pourriez-vous faire un effort pour que la voix de la France soit entendue correctement dans toute l'Afrique francophone ?

**M. le président.** La parole est à M. Hamel.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le ministre, notre collègue M. Pierre Weber a exprimé le souhait, partagé par beaucoup d'entre nous, de voir un nombre croissant de jeunes Français s'adonner à cette noble tâche de la coopération durant leur temps de service national.

Je désire à ce sujet vous poser une question.

J'ai constaté dans ma circonscription — dont je ne veux pas croire qu'elle est plus généreuse que d'autres — l'existence d'un nombre important de demandes présentées par des jeunes en vue d'accomplir leur temps de service national au titre de la coopération. Trois fois sur quatre, la réponse est qu'il n'est pas possible de prendre leur demande en considération parce que les contingents sont déjà épuisés.

Les pays africains et malgache n'acceptent-ils pas un nombre de coopérants suffisant pour pouvoir satisfaire les demandes des jeunes Français, ou n'obtiennent-ils pas des services, notamment de ceux du ministère de la défense, la possibilité d'envoyer en Afrique tous les jeunes qui en font la demande ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la coopération.

**M. le ministre de la coopération.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, je répondrai en quelques mots aux questions qui m'ont été posées.

La dernière, celle de M. Hamel, donnera lieu à un examen spécial, mais je crois pouvoir lui dire que le ministère de la défense ne fait pas d'objection à ce que les jeunes appelés servent au titre de la coopération.

Les résultats obtenus par ces jeunes, qui sont un peu moins recherchés par les Etats que les coopérants plus expérimentés, sont d'ailleurs tout à fait remarquables et l'on a vu l'un d'eux, parti au titre du service militaire, devenir, quelque dix ans plus tard, doyen d'une faculté importante dans un pays qui nous est associé.

Le nombre des coopérants au titre du service national est de 2347, donc nullement négligeable.

Je partage le sentiment de M. Voisin au sujet des émissions françaises vers l'Afrique et sur la suppression du relais de Brazzaville. Le nouvel émetteur ondes courtes d'Issoudun doit couvrir en principe toute l'Afrique francophone, mais peut-être n'est-il pas suffisant et conviendrait-il d'améliorer encore le système.

Monsieur Montdargent, vous avez démontré que l'on pouvait allier concision et clarté. Mais que d'imprécations à l'adresse de la politique de la France ! M. Feix, que vous avez remplacé sur ces bancs et qui était mon ami, s'intéressait-il lui aussi à ces questions, y compris à celle de la Sibérie. Mais il savait reconnaître, lui, toute la difficulté qu'il y a à résoudre les problèmes de ces régions immenses mais pauvres en ressources humaines.

Vous nous dites, monsieur Montdargent, qu'il ne faut pas faire de colonialisme. Mais en faisons-nous ? Vous paraissez vouloir écarter la participation de pays tiers — européens ou autres — à l'effort de coopération sous prétexte qu'elle contredirait la vocation française aux relations bilatérales, et rejeter les investissements privés qui attenteraient à l'indépendance des pays aidés ou à l'excellence de notre politique. Mais n'affirmez-vous pas en même temps que les ressources ne sont jamais assez grandes pour assurer le développement économique et technique de ces pays ?

Vous êtes jeune. N'allez plus avant dans la voie de l'imprécation. Préférez-lui la force des suggestions ! Développez un programme !

**M. Robert Montdargent.** Nous en avons un, celui de la gauche !

**M. le ministre de la coopération.** Il est trop facile de se contenter d'une condamnation *ex cathedra*.

La remarque vaut également pour M. Forni. Moi aussi j'ai été longtemps dans l'opposition. Moi aussi j'ai formulé des critiques, quand il le fallait. Mais vous, monsieur Forni, partant de la constatation que les crédits sont relativement modestes, vous en arrivez vous aussi à une condamnation presque générale et sans nuance de la politique française.

**M. Emmanuel Hamel.** C'est-à-dire de la France !

**M. le ministre de la coopération.** Vous avez repris les thèmes habituellement exploités à ce sujet, tout en admettant qu'il était utile de passer d'une politique qui donnait une priorité un peu trop marquée aux crédits de fonctionnement, ce qui ne saurait préparer efficacement l'avenir, à une autre orientée vers le financement des équipements, ce qui apporte une solution à moyen et à long terme aux problèmes du développement.

Je reprendrai en quelques mots vos principales critiques.

Il y aurait, en premier lieu, dites-vous, une sorte de contradiction entre la position du Président de la République qui tend au mondialisme, et certaines de mes actions ou déclarations, qui mettraient en cause cette option.

Le Président de la République française s'intéresse non seulement à la partie francophone de l'Afrique, mais à l'ensemble de ce continent, tout en soutenant un certain nombre de thèses mondialistes. Les pays de l'Afrique francophone — et vos amis politiques qui travaillent dans ces pays pourront vous en rendre compte — apprécient l'action menée par M. Giscard d'Estaing, dont on connaît l'attachement presque sentimental qu'il porte à l'Afrique. Il n'y a pas de contradictions entre son action et celle que j'entends mener.

Je regrette simplement que, pour satisfaire au mondialisme, certains gouvernements se limitent à des déclarations éloquentes sur ce thème, mais ne s'en donnent pas les moyens. Après avoir dit que les Etats-Unis, dans l'action d'urgence des Nations Unies, avaient été longs à faire connaître leur réponse, j'ai cité l'Union soviétique qui, elle, n'avait pas donné la sienne — je l'ai d'ailleurs fait remarquer à l'ambassadeur de ce pays à Paris — car il y a là pour nous un sujet de préoccupation.

Il faut bien, dans certaines circonstances, dépasser le régionalisme pour tendre au mondialisme, mais il importe que les principaux Etats apportent leur contribution.

Pour la nourriture, l'U. R. S. S. connaît des difficultés. De plus en plus, elle devient importatrice de produits agricoles, ce qui provoque d'ailleurs, sur le plan mondial, des difficultés sérieuses d'approvisionnement pour les autres pays qui ont besoin de denrées alimentaires.

Vous estimez, vous aussi, que l'action des investisseurs privés est plutôt contestable et que la France l'encouragerait, de manière à reprendre une certaine forme de domination néo-colonialiste qui pourrait porter préjudice à l'indépendance des Etats. Quand un pays connaît un développement important, il est naturel qu'il fasse appel à des ressources diversifiées puisqu'il ne peut pas prétendre de la même manière qu'autrefois — au risque de retomber dans le colonialisme — à une aide publique aussi importante. Il doit diversifier ses moyens de financement, donc ses demandes. Ce n'est pas un recul. Cela traduit au contraire une sorte d'évolution de richesse et de développement économique. Mais dites-vous bien que l'aide publique de la France est apportée par priorité à ceux qui souffrent, à ceux qui ont un produit national brut en diminution ou en stagnation. Parmi ceux-ci on a cité tout à l'heure les pays du Sahel pour lequel nous fournissons un très gros effort et pas seulement, monsieur Forni, à court terme, mais à moyen et à long terme. Je pourrais d'ailleurs vous rappeler — si cela ne figurait pas dans le rapport de M. Voisin — l'effort à long terme que nous accomplissons déjà dans le cadre de la conférence de Ouagadougou.

Je vous indique que l'aide publique de la France, comparée à celle de ses voisins, notamment des membres de la Communauté européenne, sur la base du produit national brut, est de loin la plus importante. Que cet effort ne soit pas suffisant, vous avez certes raison de le souligner. Qu'il faille tendre à de meilleurs résultats, nous en sommes tous conscients à cette réserve près que ce n'est pas simplement en répartissant l'aide publique qu'on aboutit à des résultats satisfaisants. Il faut, comme je le déclarais tout à l'heure, programmer son effort, le coordonner de manière plus assurée. Je me permets de vous rappeler les chiffres que j'ai donnés à ce sujet.

Dans le projet de budget de 1975 les autorisations de programme sont en accroissement de 17 p. 100 environ par rapport à celui de 1974.

Certes, cette aide n'est pas encore considérable, mais il ne faut pas oublier que nous faisons appel aussi à d'autres apports publics, qu'une bonne partie de notre aide passe par la Communauté européenne, et même, sur le plan mondial, par certains organismes des Nations Unies.

Je ne voudrais pas prolonger le débat outre mesure, mais permettez-moi de vous faire observer que votre propos, monsieur Forni, semble renfermer une contradiction.

Vous paraîsez regretter que les intérêts privés français, sur le plan international, aient trop de poids dans les décisions que prennent la France et les pays africains et, dans le même temps, vous vous préoccupez de notre approvisionnement en uranium.

Or si vous avez cette préoccupation, c'est bien parce que vous admettez que la coopération doit se traduire par des services mutuels.

Quand un pays comme le Niger, qui est un pays pauvre, possède de l'uranium dans son sol, n'est-il pas naturel que la France passe avec lui des contrats à long terme de façon à assurer son propre approvisionnement ?

Nous n'avons d'ailleurs pas limité notre effort de coopération aux contrats qui sont en cours de négociation, nous avons offert au Niger de l'aider à commercialiser plus rapidement son minerai sur le marché international.

Monsieur Forni, on dit que les anciens ont tendance à donner des leçons aux plus jeunes, mais comme les plus jeunes, de leur côté, ne cessent de donner des leçons aux plus anciens, je me permets de vous dire, à vous qui êtes jeune, que si vous entendez rester fidèle à la tradition socialiste et pratiquer une opposition constructive, il vous faut naturellement contester ce qui doit être critiqué, sans pour autant négliger ce qui est positif.

Si vous condamniez de façon globale la politique de coopération de la France, non seulement vous auriez tort sur le plan des principes, mais encore vous ne seriez pas approuvé par les Etats d'Afrique et de l'Océan Indien. (Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux, de l'union des démocrates pour la République et des républicains indépendants.)

M. le président. La parole est à M. Montdargent.

M. Robert Montdargent. Monsieur le ministre, je ne crois pas que vous puissiez ici vous prévaloir de la mémoire de M. Feix. Il a été un des hommes auxquels j'ai fait allusion tout à l'heure

qui, avec courage et persévérance, ont depuis fort longtemps combattu la politique néo-colonialiste de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes et radicaux de gauche.)

M. Louis Odru. Et M. Montdargent était le suppléant de M. Feix !

M. le ministre de la coopération. Je le sais.

M. Robert Montdargent. Je veux être fidèle à cette tradition...

M. Emmanuel Hamel. Il s'agit surtout d'une persévérance du communisme dans le dénigrement systématique de l'action française !

M. Robert Montdargent. ... dans l'intérêt à la fois du peuple français et des peuples africains. Vous n'avez pas répondu, monsieur le ministre, à ma question relative à la dévolution au ministère de la coopération des attributions, concernant l'Afrique, de l'ancienne direction des affaires extérieures de la coopération de l'O. R. T. F. dont les missions étaient réalisées par 240 agents de l'office. A la lecture de votre budget, il semble qu'aucun poste ne soit prévu à cet effet. J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce point.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?

M. Louis Odru. Monsieur le président, c'est une question très importante à laquelle M. le ministre pourrait peut-être répondre !

M. Emmanuel Hamel. Il fallait la poser dans le débat sur l'information !

M. le président. Monsieur Odru, si M. le ministre de la coopération me demande la parole, je la lui donnerai bien volontiers.

Mais il ne vous appartient pas de vous faire son interprète, à moins qu'un progrès considérable n'ait été réalisé en l'espace d'une matinée, grâce aux exhortations adressées par M. Abelin à M. Forni. (Sourires.)

M. le ministre de la coopération. Je désire répondre tout de suite à M. Montdargent.

M. le président. La parole est à M. le ministre de la coopération.

M. le ministre de la coopération. J'ai rappelé le souvenir de M. Feix et j'ai dit à son suppléant qu'il fallait s'inspirer de son humanisme. Je maintiens ce que j'ai déclaré.

Pour ce qui est des crédits de la D. A. E. C., il faudra que l'O. R. T. F. nouvelle formule attribue à la coopération avec l'Afrique francophone une somme de 13 millions de francs de façon à compléter les dotations que mon ministère consacre aux émissions de radio et de télévision. Mais nous devons attendre pour cela que soit effectuée la répartition entre l'établissement public, ce qu'on appelait la troisième chaîne et l'institut de l'audiovisuel. Il est absolument nécessaire, je l'ai indiqué, que cette répartition intervienne dans un délai très bref.

M. Louis Odru. C'est une réponse qui n'est guère satisfaisante !

M. le ministre de la coopération. En tout cas elle est claire !

M. le président. Puisque le nom de notre regretté collègue a été prononcé, permettez-moi de rappeler que j'ai eu l'honneur de lui rendre ici, au nom de l'Assemblée tout entière, l'hommage qui lui était dû.

Personne ne demande plus la parole ?...

J'appelle maintenant les crédits du ministère de la coopération.

#### ETAT B

##### Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

- « Titre III : 55 916 167 francs ;
- « Titre IV : 63 828 336 francs. »

#### ETAT C

##### Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

#### TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 5 millions de francs ;
- « Crédits de paiement : 4 500 000 francs. »

#### TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉS PAR L'ÉTAT

- « Autorisations de programme : 609 500 000 francs ;
- « Crédits de paiement : 228 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.



**M. Louis Odru.** Le groupe communiste vote contre l'ensemble des crédits.

(Le titre III est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix le titre IV.

(Le titre IV est adopté.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.

(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.

(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

**M. le président.** Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.

(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

**M. le président.** Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.

(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

**M. le président.** Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de la coopération.

## TRANSPORTS

### I. — Section commune.

#### II. — Transports terrestres.

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du secrétariat d'Etat aux transports concernant la section commune et les transports terrestres.

La parole est à M. Cornet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la section commune et les transports terrestres.

**M. Pierre Cornet, rapporteur spécial.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le rapport concernant la section commune et la section des transports terrestres du budget des transports a été distribué.

Je suis ainsi dispensé, conformément à la finalité de la procédure que nous avons adoptée, de me livrer à une longue analyse des dotations du secrétariat d'Etat aux transports.

Représentant 0,3 p. 100 de la masse totale du budget des transports, les crédits de la section commune regroupent les dotations à caractère intersectoriel. Celles-ci augmentent de plus de 12 p. 100, progression principalement imputable à l'accroissement des dépenses ordinaires, tandis que les crédits de paiement pour les investissements directs subissent une légère diminution, malgré le relèvement de la subvention d'équipement à l'institut de recherche des transports, communément désigné par le sigle I.R.T.

La variation des crédits de fonctionnement résulte pour l'essentiel de quatre mesures nouvelles : l'accroissement des moyens de la cellule statistique, la création d'un poste de conseiller aux transports à Tokyo, la réévaluation de la subvention de fonctionnement à l'institut de recherche des transports. En sens inverse, la modification apportée aux structures du Gouvernement se traduit par une économie.

Les dépenses du conseil supérieur des transports sont couvertes par voie de fonds de concours.

Au titre des transports terrestres, le projet de budget comporte des inscriptions d'un montant de 8 917 millions de francs, soit 67 p. 100 de l'ensemble du budget des transports.

Par rapport aux crédits initiaux de 1974, la progression est de plus de 26 p. 100, sensiblement supérieure à celle de l'ensemble des charges du budget général, qui s'établit à 20 p. 100.

Si l'on tient compte des dotations supplémentaires ouvertes par la loi de finances rectificative, l'accroissement n'est plus que de 13,2 p. 100, contre 16,4 p. 100 pour le total des charges brutes du budget général de l'Etat.

Seconde remarque, le budget des transports terrestres est orienté, à hauteur de 96,8 p. 100, c'est-à-dire pour la quasi-totalité de son volume, vers des subventions à deux entreprises nationales : la S.N.C.F. pour 7 377 millions de francs et la R.A.T.P. pour 1 111 millions de francs.

Ce budget est également orienté vers la réalisation d'infrastructures de transports collectifs en région parisienne et en province. Cet effort est l'une des caractéristiques de ce projet de budget pour 1975.

Les autorisations de programme pour ces infrastructures nouvelles sont de l'ordre de 39 p. 100. Les transports collectifs se placent donc en tête de la très courte liste des secteurs jugés prioritaires en 1975.

Même si la présentation du projet de budget est, dans la forme, nouvelle, ce projet se caractérise par un haut degré de rigidité.

Les deux caractéristiques majeures de la situation économique présente — inflation et crise énergétique — font directement sentir leurs effets sur le budget des transports terrestres.

La première aboutit à une majoration des transferts aux entreprises en contrepartie des reports de hausses de tarif et pour compenser l'augmentation de la charge que représente la majoration des retraites de la S.N.C.F.

Quant à la crise de l'énergie, elle permet d'esquisser une politique qui donnerait la priorité au transport collectif. Elle se traduit budgétairement par une accélération des investissements, déjà notée, et, sur le plan réglementaire, par une tentative d'encadrement du marché routier.

La combinaison dans le budget de ces différents facteurs entraîne un renversement des tendances constatées l'année dernière. L'effort de compression des transferts aux entreprises publiques — qui avaient augmenté de 3 p. 100 de 1973 à 1974 — se transforme en une brusque accélération puisqu'ils ont progressés de 26,8 p. 100 entre les deux lois de finances.

Les perspectives de libéralisation du marché routier paraissent lointaines ; et l'effort d'investissement se confirme.

Pour respecter le temps de parole qui m'a été imparti, je dois vous renvoyer à mon rapport écrit pour ce qui concerne l'évolution favorable du trafic de la S.N.C.F., les difficultés de son compte d'exploitation et les multiples versements budgétaires qui sont effectués à cette société.

Les observations formulées l'an dernier par la commission à propos de la réorganisation des services omnibus voyageurs et de la fermeture des lignes qu'elle peut impliquer ont été entendues. Désormais les décisions de réorganisation par fermeture ou transfert sur routes ne peuvent être prises que dans le cadre de schémas régionaux de transfert, qui devront tenir compte des dessertes existantes, de leur bilan énergétique et des besoins d'un aménagement rationnel du territoire. De telles études ont été engagées dans douze régions.

Depuis le début de l'année dernière, 563 kilomètres ont été réorganisés, dont 137 fermés au trafic et 426 transférés sur route. Je rappelle que le programme porte sur 2 157 kilomètres.

Le conseil des ministres du 5 mars 1974, dans le cadre du programme d'investissement lié à la crise énergétique, a décidé d'autoriser la S.N.C.F. à construire la voie rapide Paris—Sud-Est en vue d'une mise en service en 1980. Les opérations préliminaires à la déclaration d'utilité publique des travaux sont actuellement en cours, mais il n'a pas encore été procédé à l'acquisition des terrains.

Du point de vue technique, le projet a subi une modification importante : la traction ne sera pas assurée par turbines mais par moteur électrique ; il apparaît en effet que si ce mode entraîne un surcroît de prix d'environ 10 p. 100 sur l'investissement, celui-ci sera largement compensé sur les coûts d'exploitation en raison du prix moins élevé de l'énergie électrique.

Cette substitution a été rendue possible grâce aux progrès technologiques accomplis par la S.N.C.F. à laquelle la captation du courant à grande vitesse ne semble plus poser de problèmes.

Cet investissement, justifié par des raisons économiques évidentes dues à la saturation de l'axe ferroviaire actuel Paris—Lyon, donnera à la S.N.C.F. le « grand projet » technique et industriel nécessaire à son développement et au maintien de sa vocation traditionnelle d'entreprise de pointe sur le plan national et international.

L'ensemble des dotations pour la S.N.C.F. augmente, mais l'accroissement le plus spectaculaire est celui de la compensation des charges de retraites : plus de 882,49 millions de francs, soit une augmentation de 30,9 p. 100 ; encore ce chiffre serait-il plus élevé sans le nouveau système de compensation entre régimes de sécurité sociale dont on peut attendre, si le projet de loi est adopté définitivement par le Parlement, qu'il procurera à la caisse des retraites 60,5 millions de ressources supplémentaires hors budget.

Sur le dernier exercice clos, celui de 1973, le rapport des cotisants actifs — 279 200 — aux retraités — 422 400 — soit 0,66, avait entraîné une subvention de l'Etat de 2 980 millions de francs, c'est-à-dire une contribution couvrant 57,9 p. 100 des charges du régime spécial de retraites. Convenons, néanmoins, que cette situation de la caisse de retraites résulte d'une politique de productivité menée par la société nationale qui, en réduisant ses effectifs, diminue l'assiette des cotisations.

Le trafic des transports routiers poursuit son expansion à un rythme soutenu : pour 1974, l'extrapolation à partir des cinq premiers mois de l'année permet de supposer une croissance de l'ordre de 16 à 17 p. 100. La crise énergétique n'a pas encore fait sentir ses effets sur le marché du transport routier.

Les crédits budgétaires de 1975 traduisent un effort de meilleur encadrement du marché du transport routier. Les dotations sont

néanmoins très modestes : moins de 20 millions de francs auxquels peuvent s'ajouter trois millions de francs pour les transports combinés rail-route.

Au demeurant, le véritable problème n'est pas là. Si le trafic routier n'a pas encore subi la répercussion de la crise énergétique, il n'est pas exclu que la période de haute compétitivité qu'il a connue soit révolue.

La coordination rail-route risque de se trouver posée en des termes nouveaux, en fonction de la dernière hausse du coût de l'énergie. Des études et des enquêtes sont conduites par les parties intéressées soit au niveau national, soit au niveau international.

Dans une observation qu'elle considère comme essentielle, la commission des finances a demandé au Gouvernement d'être très attentif aux conséquences de la crise de l'énergie sur l'équilibre entre le rail et la route et de saisir le Parlement des conclusions de tout travail de synthèse qui réexaminerait l'ensemble de la coordination en fonction de rapports de concurrence qui pourraient être profondément modifiés à moyen terme.

Sur les 8 917 millions de francs de crédits inscrits au budget des transports terrestres, la subvention proposée pour la R. A. T. P. est de 1 111 millions de francs, ce qui correspond à une majoration de plus de 39 p. 100 par rapport aux crédits initiaux de 1974, mais elle n'est que de 10,9 p. 100 par rapport aux crédits abondés par le « collectif » de juillet.

La politique de blocage des tarifs publics — aucune modification n'est intervenue depuis août 1971 pour les billets et depuis janvier 1970 pour les cartes — justifiée par la lutte contre l'inflation entraîne une surcharge budgétaire importante, atténuée, toutefois, par la réduction du taux de la T. V. A. enregistrée il y a quelques mois, par le versement de la prime de transport des employeurs et par la participation des collectivités, elle-même diminuée, en raison de ce versement, pour certaines grandes villes.

Un meilleur avenir financier pour les transports parisiens n'est cependant pas exclu puisque, du fait de la crise énergétique, se confirme la reprise du trafic qui s'était amorcée. Les subventions pour voirie spécifique concernant les autobus ne peuvent qu'accroître l'amélioration du trafic qui, d'après les toutes dernières statistiques, est déjà constatée et qui encourage la Régie parisienne à moderniser son réseau : pilotage automatique, départs programmés, par exemple.

Mon rapport, auquel je vous demande de vous reporter, décrit les extensions prévues, évoque le transfert vers la S. N. C. F. des crédits prévus pour l'aérotrain et insiste sur la desserte de Cergy-Pontoise au sujet de laquelle le Gouvernement devrait prendre un engagement précis.

La commission des finances a souhaité que la Régie profite de la chance offerte aux transports collectifs, en raison de la crise de l'énergie, pour se lancer dans la conquête de nouvelles clientèles, notamment de celle des particuliers qui utilisent leur propre véhicule, afin de mieux rentabiliser les investissements importants qui ont été décidés. En matière de transports collectifs, l'effort d'investissement se poursuit ; je l'ai indiqué au début de ce rapport.

La répartition des autorisations de programme pour 1975 fait apparaître une modification fondamentale : les crédits affectés à la région parisienne restent pratiquement inchangés en valeur absolue — 321 millions de francs contre 320 millions de francs — mais leur part, dans la dotation totale, tombe de 69 p. 100 à 49 p. 100 ; en revanche, les dotations destinées à des infrastructures nouvelles en province passent de 95 millions de francs à 262 millions de francs, soit une augmentation de 275 p. 100, leur part dans la dotation totale augmentant de 20 p. 100 à 39 p. 100.

Cette modification de structure s'explique essentiellement par l'accroissement des subventions prévues pour les métros de Marseille et de Lyon, qui reçoivent chacun 126 millions de francs en autorisations de programme nouvelles, contre 45 millions de francs en 1974. Ces dotations connaissent donc une majoration considérable de 280 p. 100. Les différences de conception de ces travaux, leur coût et leur rythme font l'objet d'une étude dans mon rapport.

Ainsi le rééquilibrage, souhaité depuis longtemps, des parts relatives des dotations affectées à la région parisienne et à la province est sérieusement amorcé.

L'évolution est parallèle pour la voirie urbaine en province : après le conseil des ministres du 6 novembre, les subventions atteindront 25 millions de francs. Elles doivent inciter les collectivités locales à réaliser des équipements légers facilitant la circulation des autobus.

S'agissant des expérimentations, le programme a été comprimé, les techniques de pointe exigeant encore de très nombreuses mises au point. Mais les études continuent à bénéficier d'une priorité, notamment pour l'élaboration de plans de transports urbains.

Mon analyse du budget des transports terrestres serait incomplète si je ne rappelais pas que le projet de tunnel sous la Manche entre dans sa troisième phase, c'est-à-dire la réalisation effective de l'ouvrage, qui dépend de la ratification du traité franco-britannique de 1973. Il est indispensable que les deux projets de loi tendant, l'un, à la ratification du traité et, l'autre, à la constitution d'un établissement public soient déposés et discutés au cours de la présente session.

Le coût total de l'opération est estimé à 5 300 millions de francs, sur la base des conditions économiques de janvier 1973, alors que le coût de l'axe ferroviaire Paris-Sud-Est est de l'ordre de 2 500 millions de francs. L'entrée en service du tunnel sous la Manche et celle de la voie rapide Paris-Sud-Est sont prévues pour 1980. Si les délais sont respectés, nous posséderons, à ce moment-là, un grand axe ferroviaire Londres—Marseille.

Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, ce projet de budget n'est pas de nature à susciter l'enthousiasme ; il est néanmoins satisfaisant. En effet, la rigidité propre aux mécanismes budgétaires interdisait que les modifications induites par la nouvelle situation énergétique soient immédiatement prises en compte sur plan budgétaire. Mais ce projet de budget commence à comporter les inflexions souhaitables.

J'ai la conviction que, dès que l'inflation fera moins lourdement sentir son poids, le redéploiement des dépenses publiques en matière de transport apparaîtra plus clairement.

Ce projet de budget est donc un projet de transition. Dans les conditions actuelles, il était difficile de demander plus. C'est pourquoi mesdames, messieurs, la commission des finances a adopté les crédits du budget des transports et, sous réserve des observations que j'ai développées, vous recommande de les adopter à votre tour. (*Applaudissements sur les bancs des réformateurs, des centristes et des démocrates sociaux et de l'union des démocrates pour la République.*)

**M. le président.** La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975, n° 1180 ; rapport n° 1230 de M. Maurice Papon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Transports terrestres (*suite*) :

(Annexe n° 36. — M. Cornet, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XVIII, de M. Boudet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Aviation civile :

(Annexe n° 37. — M. Baudis, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XIX, de M. Labbé, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Marine marchande :

(Annexe n° 38. — M. Gabriel, rapporteur spécial ; avis n° 1235, tome XX, de M. Porelli, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.

(Le compte rendu intégral des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)